



Actes du colloque du 14 avril 2015

QUELLES RÉFORMES POUR LES NATIONS UNIES ?

organisé par

André GATTOLIN  
*sénateur des Hauts-de-Seine*

avec l'association Agir pour les Droits de l'Homme

Palais du Luxembourg

*Salle Monnerville*



## SOMMAIRE

Introduction par M. André GATTOLIN .....	6
Citoyen du monde : utopie ou réalité ? par M. Joël LABBÉ .....	12
La société civile, un intrus problématique à l'ONU, par M. Guy AURENCHE .....	15
Le Congrès des Peuples, par M. Bernard CHUZEVILLE .....	20
Pour un contrat social mondial, par M. Troy DAVIS .....	26
La régulation financière, par M. Philippe DESSERTINE.....	31
Le maintien de la paix, par Mme Sandra SZUREK .....	39
Tragédie d'un conflit : le génocide du patrimoine, par M. Richard FLAHAUT .....	46
Une colonisation de l'eau ? par Mme Marcelle ROUX et M. Patrick AUGUSTIN ....	49
Démocratie et droits humains - expériences de la communauté taïwanaise, par M. Michel CHING-LONG LU .....	62
Du moratoire à l'abolition mondiale, par M. Nicolas PERRON .....	64



## LISTE DES INTERVENANTS :

- M. **Patrick Augustin**, Vice-président de l'association France Tibet ;
- M. **Guy Aurenche**, Président de CCFD-Terre solidaire ;
- M. **Michel Ching-Long Lu**, Ambassadeur du bureau de Taiwan en France ;
- M. **Bernard Chuzeville**, Ingénieur hydraulicien ;
- M. **Troy Davis**, Président de l'association École démocratie ;
- M. **Philippe Dessertine**, Économiste, directeur de l'Institut de Haute Finance et membre du Haut Conseil des finances publiques ;
- M. **Richard Flahaut**, Historien de l'art, conservateur du patrimoine ;
- M. **André Gattolin**, Sénateur des Hauts-de-Seine ;
- M. **Joël Labbé**, Sénateur du Morbihan ;
- M. **Nicolas Perron**, Directeur des programmes d'Ensemble contre la peine de mort (ECPM) ;
- Mme **Marcelle Roux**, Présidente de l'association France Tibet ;
- Mme **Sandra Szurek**, Professeur émérite de droit international.

*Les propos des intervenants durant ce colloque n'engagent qu'eux-mêmes et ne sauraient être imputés au Sénat, ni considérés comme exprimant son point de vue ou comme ayant son approbation.*

## INTRODUCTION

**par M. André GATTOLIN,  
Sénateur des Hauts-de-Seine**

Créée en juin 1945, l'ONU est une institution extraordinaire mais qui a l'âge de ses artères. En effet, nous nous interrogeons régulièrement, dans le débat public, sur le mode de fonctionnement des Nations Unies, son organisation rigide, son Conseil de sécurité, ses cinq membres permanents, qui sont un héritage direct de l'après-seconde guerre mondiale : ce sont les vainqueurs qui ont « pris le pouvoir » au sein de l'ONU. De grands pays ne sont pas représentés au sein du Conseil de sécurité. Or aujourd'hui, la revendication de pays émergents en ce sens, comme le Brésil ou l'Argentine, se fait de plus en plus forte. De même, l'absence de représentation de l'Union Européenne, qui, à ce jour, avec ses 500 millions d'habitants, constitue après l'Inde le deuxième espace démographique de la planète, est également un problème.

La problématique des réformes des Nations Unies constitue donc un bien vaste programme. Aujourd'hui, nous l'aborderons sous le prisme de deux grands axes :

1. la question de la promotion internationale des droits de l'Homme, qui est une des missions fondamentales des Nations Unies, à côté du maintien de la paix et de la volonté de résolution des conflits pacifique interétatiques ;
2. la représentation et l'intervention de la société civile à l'échelle internationale, et avec elle, la représentation des citoyens.

### ***La promotion internationale des droits de l'Homme***

Nous sommes face à un défi considérable : celui de passer de l'universalité philosophique des droits de l'Homme à une universalité de leur mise en œuvre à l'échelle planétaire. L'ONU, avec ses 193 membres, participe à sa

---

manière et dans ses limites à cette mise en œuvre. La protection des droits de l'Homme au sein des institutions onusiennes se fonde sur plusieurs grands textes internationaux. Tout d'abord, la Charte des Nations Unies, notamment en son préambule, qui assigne à l'ONU la mission du « respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction race, de sexe, de langue, ou de religion ». Second autre grand texte fondateur dans ce cadre onusien : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par une résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU en 1948, mais qui n'a malheureusement pas de valeur contraignante sur les Etats membres. Par la suite se sont développées de nombreuses conventions internationales : je pense notamment aux deux pactes internationaux de 1966, entrés en vigueur en 1976, l'un sur les droits civils et politiques et l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels. D'autre part, les Nations Unies et son Assemblée Générale votent des résolutions. Plusieurs d'entre elles ont un impact politique fort, notamment en matière de droits de l'Homme.

Parmi ces textes, la fameuse déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007, m'est particulièrement chère. Il s'agit certes de nations en termes d'entités, de populations, mais qui ne correspondent pas à un découpage géographique par Etats. Se posent alors des questions de droits différentes, car ces populations préexistaient à la colonisation d'autres populations : ainsi, le respect de leurs droits propres a bien du mal à être pris en considération. Si cette déclaration ne fait pas l'objet d'une juridiction internationale pour la faire respecter, elle a néanmoins conduit plusieurs pays à adopter des positions en faveur de ces peuples autochtones qui tendent singulièrement à être de plus en plus opprimés, par la volonté des Etats incluant ces populations, qui s'approprient l'essentiel des richesses des territoires ancestraux des groupes autochtones.

On distingue plusieurs organes des Nations Unies compétents en matière de sauvegarde des droits de l'Homme. Il y a bien sûr le Conseil de sécurité,

qui adopte certaines résolutions — notamment sur le rôle des enfants dans les conflits armés — et qui peut alimenter la protection des droits de l'homme. Il y a l'Assemblée Générale des Nations Unies, au travers de sa troisième commission intitulée « questions sociales, humanitaires et culturelles », qui a eu notamment l'occasion d'adopter des résolutions fortes sur la question des libertés et des droits en Iran.

En 1946, une autre instance fut créée : la Commission des droits de l'Homme, censée surveiller la situation des droits de l'Homme dans le monde. Mais au fil du temps, et notamment dans les années 70 et 80, cette commission a connu des dérives de fonctionnement. Des rapports d'organisations non gouvernementales (ONG) ont en effet démontré que plusieurs de ses membres violaient les droits de l'Homme dans leurs affaires internes, à tel point que Kofi ANNAN, pour en finir avec ces dérives, a constitué, en remplacement de cette commission, un Conseil des droits de l'Homme à partir de 2006. Organe subsidiaire de l'Assemblée Générale, c'est désormais un acteur plus puissant, qui n'est plus seulement un organe fonctionnel du Conseil économique et social des Nations Unies.

Son secrétariat est assuré par un Haut Commissaire aux droits de l'Homme, qui fournit assistance technique et aide les Etats à appliquer les normes internationales en matière de droits de l'homme. Dans ce conseil élu par l'Assemblée Générale, ne peuvent être formellement membres que les pays respectant les droits de l'Homme. Malheureusement, depuis 2013, quatorze nouveaux pays, parmi lesquels l'Arabie Saoudite, la Chine ou encore la Russie, ont fait leur entrée dans cette institution. L'entrée de la Chine en 2013 est particulièrement problématique, lorsqu'on l'envisage au regard des questions qui se posent en matière de répression systématique des minorités et de toute forme de revendication démocratique.

Malgré ses limites et son ouverture étrange à des pays violant les droits de l'Homme, ce Conseil permet néanmoins une expression assez forte des ONG, qui peuvent participer à ses travaux de suivi, de contrôle de la



---

situation des droits de l'Homme dans les pays, et d'instruction périodique de l'état des libertés dans chacun des pays membres de l'ONU.

Même sans pouvoir contraignant sur les Etats, les travaux de cette institution ont une forte répercussion : une étude démontre qu'à mi-parcours de la procédure périodique d'examen, 40% des recommandations qui sont faites ont déclenché une action de l'Etat considéré sur la question des droits de l'Homme.

### *Quelle place pour la société civile au sein des Nations Unies ?*

Si l'omniprésence des Etats réduit la société civile à la portion congrue, elle est néanmoins bel et bien présente. Ban KI-MOON, l'actuel Secrétaire général de l'ONU, déclarait en 2009 à Davos, au Forum économique mondial, qu'il fallait trouver un système de plus en plus fort impliquant une coopération entre gouvernants, société civile et secteur privé.

À cet égard, qu'appelle-t-on précisément « société civile » ? Dans son rapport de 2004, la commission Cardoso l'a défini comme étant une « association de citoyens qui ont la volonté de se réunir pour défendre leurs intérêts ». Cette définition exclut le secteur privé et les structures étatiques, mais englobe — et c'est une bonne chose — les syndicats, les mouvements sociaux, les organisations des peuples autochtones et les ONG.

Cette coopération entre les Nations Unies et la société civile prend plusieurs formes.

D'abord, dans les travaux du Conseil économique et social, connu sous l'acronyme *ECOSOC*. L'article 71 de la Charte des Nations Unies prévoit que cette institution consulte régulièrement des ONG s'occupant de questions relevant de leur compétence.

Trois catégories d'ONG sont ainsi reconnues :

1. les observateurs permanents ;

2. les ONG compétentes dans des domaines spécifiques ;
3. les ONG n'ayant pas le statut d'observateur, mais qui contribuent, ponctuellement, à des travaux sur des sujets précis.

J'avais l'occasion d'accueillir ici, il y a deux semaines, un débat sur le thème « Etat de Droit contre Raison d'Etat » avec Marco PANNELLA, fondateur du Parti Radical Transnational et Trans-parti, formation politique qui a aujourd'hui le statut d'ONG reconnue de catégorie 1 au Conseil économique et social des Nations Unies depuis 1995. Le Parti Radical transnational a très efficacement utilisé cette tribune, à tel point que par trois fois, la Russie et la Chine ont demandé son exclusion, heureusement sans y être parvenues — le Parti Radical transnational est effectivement très actif sur la question des droits de l'Homme dans ces deux pays.

Pour conclure, j'évoquerais une organisation que l'on oublie souvent au sein des Nations Unies, et qui fut créée en 1979 : l'Organisation internationale du travail (OIT), devenue en 1946 une agence spécialisée de l'ONU. Elle a pour vocation de rassembler gouvernements, employeurs et travailleurs des différents Etats membres, dans le cadre d'une institution tripartite qui œuvre pour promouvoir le droit du travail, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. Au-delà de la défense sociale qu'il assure, cet organisme est aussi un relai très important pour la défense des droits de l'Homme. La résolution de l'ONU concernant les peuples autochtones, que j'évoquais tout à l'heure, s'inscrit justement dans la poursuite des orientations fixées par une convention antérieure, adoptée en 1989 par ce même OIT : c'est souvent à travers la réflexion sur les conditions de travail que ces problématiques globales se sont imposées au sein des instances supérieures de l'ONU.

Enfin, je rappellerai que toute réforme de l'ONU est nécessairement très complexe : sa charte fondatrice est un cadre extrêmement rigide, qui ne peut être modifié quasiment que par l'unanimité des membres du conseil de sécurité. Mais parfois, dans les espaces interstitiels oubliés par cette charte,

---

on peut progressivement valoriser des problématiques comme la défense des droits de l'Homme ou la représentation de la société civile.

## **CITOYEN DU MONDE : UTOPIE OU REALITE ?**

**par M. Joël LABBÉ,  
Sénateur du Morbihan**

Tout d'abord, je vais essayer de cerner le concept de Citoyen du Monde, puis de développer celui de conscience du monde, pour enfin vous faire part de ma modeste expérience de Citoyen du Monde.

Être Citoyen du Monde, c'est considérer que tout être humain, quel que soit son âge, son identité, son appartenance ethnique, religieuse, son pays, sa région du monde, sa langue, forment un peuple commun, qui ont des droits et des devoirs, qui se conjuguent au présent et au futur, ce qui induit la question de notre responsabilité individuelle et collective : ne plus attendre des autres qu'ils fassent à notre place, agir.

Concernant « l'agir », je suis Citoyen du monde depuis longtemps, avant tout chose dans mon état d'esprit. Lorsque j'étais adolescent, j'ai fait la connaissance d'Albert CAMUS qui m'a véritablement nourri de sa pensée, de sa vision du monde. Albert CAMUS était un Citoyen du Monde revendiqué. Lorsque j'ai commencé à avoir une conscience politique, j'ai découvert le Club de Rome, puis ce grand monsieur qu'a été René DUMONT.

L'intitulé de mon intervention de ce jour est la suivante : « Citoyen du Monde, utopie ou réalité ? » René DUMONT donnait déjà la réponse à cette question dans son livre *L'Utopie ou la Mort*. Sa pensée était donc déjà l'illustration de cette conscience de Citoyen du Monde.

Par la suite, j'ai eu une expérience d'élus local : penser global pour agir local. Je me suis dit qu'il fallait monter une équipe, essayer de réaliser des projets, de faire de la politique autrement. En conséquence, dans ma commune de Saint-Nolff, nous nous sommes dans un premier temps assurés que nous pouvions gérer une ville. Puis en 1997, on a rejoint le réseau international

---

des communes du monde. Nous étions fiers d'être devenus une commune du monde en travaillant, notamment, sur l'aspect de l'éducation, et tout particulièrement sur l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Puis j'ai été candidat aux élections sénatoriales et j'ai intégré un parti politique. Jusqu'alors, j'étais inqualifiable et inclassable, mais est arrivé Dany COHN-BENDIT avec son idée de coopérative « Europe-Ecologie - Les Verts ». J'y suis entré pour apporter ma contribution et essayer de faire avancer les choses. Lorsque j'ai intégré ce parti politique, j'étais animé d'un esprit global.

Par ailleurs, je m'intéresse aussi aux questions relatives à l'alimentaire et à l'agriculture. À ce propos, je saisis l'occasion pour évoquer la question des abeilles et des insectes pollinisateurs, de leur impact sur l'eau, sur l'air, sur le sol, la vie du sol...Autant de choses qui sont mises à mal dans nos sociétés occidentales, mal qui est en train de gagner l'ensemble de la planète.

En tant que Citoyen du Monde, je suis très sensible à la question de l'alimentation mondiale. Cela touche bien évidemment les équilibres Nord-Sud. Actuellement, l'écart entre les pays du Sud et les pays riches se creuse encore plus ce qui est grave.

La France étant un pays exportateur de produits agricoles est considérée comme ayant acquise sa souveraineté alimentaire. En fait, elle dépend d'un million d'hectares de terres situés en Amérique du Sud produisant du soja et permettant ainsi d'alimenter nos élevages intensifs de Bretagne. Cette production est favorisée au détriment de la qualité de l'environnement.

Au-delà de cette situation, la France, grand pays exportateur, est encouragée à devenir plus compétitive et plus concurrentielle. L'Europe a donc demandé, dans le cadre d'un accord bilatéral avec les Etats d'Afrique de l'Ouest, de baisser les barrières douanières pour qu'il y ait perméabilité,

notamment avec nos produits et nos sous produits. Ainsi des poulets français vont inonder les marchés de ces pays et concurrencer les produits africains, au lieu d'aider l'Afrique à développer ses propres productions permettant de tendre vers une souveraineté alimentaire.

Concernant les multinationales de l'agroalimentaire, étant extrêmement organisées elles sont capables d'exercer de telles pressions sur les gouvernements et auprès des politiques. Il existe un mouvement qui s'appelle le MOMA, « mouvement mondial pour l'agriculture ». Or, derrière cette structure se cache de grosses firmes et des politiques qui travaillent sur un marché agricole à exploiter à l'échelle planétaire.

Et ce sont ces mêmes multinationales et ces mêmes politiques qui voudraient mettre en place une gouvernance mondiale de l'alimentation

Une gouvernance mondiale doit être un objectif majeur des années futures mais pas sous ces auspices. Malgré tout, il faut être optimiste, mais d'un optimisme combatif !

---

## LA SOCIETE CIVILE, UN INTRUS PROBLEMATIQUE A L'ONU

**par M. Guy AURENCHE,  
Président de CCFD-Terre solidaire**

Je vais ici discourir des dangers d'un divorce entre l'organisation des Nations Unies et ce qu'on appelle d'une manière trop générale la société civile. Je ne reviens pas sur le contenu de cette société civile, le sénateur André GATTOLIN nous en a rappelé quelques aspects.

Je traiterais donc de la problématique qui est le constat de ce que, contrairement à ce qui s'est passé pendant des années aux Nations Unies, le fossé entre les Nations Unies et la société civile en tant que telle grandit. C'est extrêmement dangereux et dommageable pour les Nations Unies. Dangereux de manière générale en ce que nul dictateur n'arrêtera la montée de la société civile à travers le monde, et ce dans n'importe quel pays que ce soit ; ceci étant lié à la mondialisation, aux médias et à un certain degré prise de conscience.

Dès lors que l'on constate que le fossé, relatif à la participation de cette société civile au cœur des Nations Unies, et que les possibilités que cette société civile a si ce fossé grandit, on réalise le drame qui adviendra si les sociétés civiles, qui elles ne vont pas disparaître et ne peuvent que se renforcer, ne sont pas entendues — entre autres en ce lieu qu'est l'organisation des Nations Unies —, et vont donc se débrouiller autrement. Soit elles vont se replier sur elles-mêmes, et l'on va assister à un communautarisme de sociétés civiles, autour de religions, de tel ou tel égoïsme particulier, ce qui se passe déjà ; soit, au contraire, ce sera de la poudre explosive, car cette société civile qui partout craint de ne pas se sentir entendue, parviendra à exister autrement.

À nous de le dire à nos politiques : que disons-nous à nos parlementaires pour qu'ils donnent une mission aux représentants français des Nations Unies dans le cadre de cette réforme ? Quelle est la place, dans

l'élaboration de cette réforme, que les Nations Unies consacrent ou concèdent à la société civile ? Il est évident que si elle n'a aucune place dans l'élaboration des différents éléments de réforme, elle se sentira étrangère et rejettera ce qu'un homme illustre et néanmoins français appelait le « machin » il y a quelques décennies. Je regretterais très profondément que ce divorce s'accroisse. Car je continue de croire que nous avons besoin de lieux de régulation au niveau international. Car je continue de croire que la société civile ne va pas se taire.

Pourquoi ce divorce, peut-être pouvons nous parvenir à un PACS ? Pourquoi serait-ce regrettable ?

Parce que l'organisation des Nations Unies et la société civile comptent au moins cinq fonctions utiles de complémentarité. Je parle plus précisément des 3.000 ONG ayant un statut reconnu au sein des Nations Unies, cantonnées actuellement dans tel ou tel secteur de plus en plus étroit, suite à une réaction anti-société civile qui émanait des Etats dans les années 2000. En caricaturant, l'on peut constater un non déploiement de la société civile au sein des différents instruments des Nations Unies. Alors quelles sont donc ces cinq fonctions de complémentarité ?

1. Je parle du point de vue d'une ONG française, la CCFD, ayant 450 partenaires à travers le monde. La société civile est l'un des acteurs porteurs de valeurs. Notre société en a besoin pour se construire cela rejoindra peut-être le contrat social dont il était question tout à l'heure. La société civile n'a pas le monopole des valeurs mais elle a peut être une opportunité, celle d'être un lieu d'échange de nos valeurs. Les associations et les ONG ont des valeurs mais comme elles travaillent ensemble - comme le CCFD qui travaille dans le monde entier avec des acteurs catholiques comme non catholiques -, elles sont obligées de se les dire et de les échanger. Un des grands rendez-vous manqués des Nations Unies serait d'ignorer l'échange des valeurs, ce que j'appelle le partage des souffles : pourquoi rétablir



---

la peine de mort serait dommage ? Pourquoi il est dommage que des enfants meurent de faim ? Etc. La société civile peut être ce lieu de portage de valeurs — non en monopole bien entendu — et surtout de forum sur les valeurs.

2. Je m'inscris en faux avec un diction : « *La société civile nous invite à penser global et agir local* ». Pas du tout ! La société civile aujourd'hui, en 2015, nous invite à penser global, et agir global. Les citoyens de Birmanie qui agissent pour démocratie agissent localement car leur action est certes d'impact local, mais ils agissent global, car ils savent que l'essor démocratie dans ce pays ne se fera pas s'il n'est pas aussi pensé globalement. J'insiste donc sur cet ajout dans la vision de la société civile, que trop facilement on ramène aux petites choses : les fêtes à Paimpol, les pesticides, ... Alors que la société civile va poser, lors de la COP 21, le problème majeur des dérèglements climatiques, du rôle de quel type d'agriculture dans ce dérèglement, etc. ? Amenons nos responsables politiques à ne pas ramener la société civile à la seule défense, certes intelligente, de nos intérêts locaux. La société civile d'aujourd'hui a la prétention de transformer le monde.
3. La société civile pratique le partenariat. Associations et ONG ont aujourd'hui conscience qu'elles n'obtiendront aucun résultat si elles n'entrent pas, entre elles, en partenariat. Par exemple, pour implanter une nouvelle catégorie de pommes de terre au Sud de la Guinée, l'on a trouvé les moyens pour permettre d'éviter l'esclavagisme d'enfants au Nord du Kivu, parce qu'il y a des mines et beaucoup de cupidité tout autour de cela. C'est ensemble que cela s'est fait. La société civile a une pratique du partenariat, au delà d'idéologies, de religions, de positionnements politiques, de positionnements nationaux voire nationalistes, car elle sait que c'est la condition de l'efficacité. J'étais d'ailleurs étonné de voir que dans un magnifique pays comme la France, un récent événement de partenariat est passé totalement

inaperçu : le forum social mondial. Créé au début de l'an 2000, au moment où le sommet de Davos va réunir autour de l'entreprise un certain nombre de chefs d'entreprises, de responsables politiques, financiers et commerciaux, toutes choses éminemment respectables et utiles, la société civile est un acteur clef de cette manifestation. À Tunis il y a 10 jours, 70.000 personnes issues de 130 pays, sur un thème plus ou moins précis, vont échanger leur expérience pendant quatre jours, pour permettre d'inventer des idées pour leur propre situation, et pour pouvoir ensuite, chacune à sa mesure, porter un certain plaidoyer pour construire le monde autrement.

4. La société civile fait du plaidoyer. Les ONG ont l'outrecuidance de vouloir peser sur les décideurs. Elles représentent entre autres les citoyens et les citoyennes. Or il ne nous semble pas tout à fait anormal que ces derniers aient quelque chose à dire sur la manière dont sont organisées les finances mondiales, l'agriculture mondiale, l'éducation, etc. Trop souvent dans les institutions internationales, le plaidoyer par la société civile est perçu comme une sorte de menace.
  
5. La société civile vient au secours du politique. Le grand drame d'aujourd'hui, est que les institutions politiques, nationales, continentales ou mondiales, n'exercent plus le pouvoir. Il est exercé par d'autres puissances que les politiques. Nous citoyens, parce que nous croyons encore à la démocratie, nous croyons encore à la politique. Les politiques ne doivent pas se méfier de la société civile qui peut être un allié complémentaire. La société civile ne doit pas prendre leur place, comme parfois cela se produit ou comme, parfois même, les politiques l'invite à le faire dans certains domaines précis. Le grand enjeu pour les Nations Unies, s'ils souhaitent garder de la crédibilité à l'autorité politique, est justement de savoir mieux écouter la société civile. Nous le constaterons à l'occasion de la COP 21, car elle est portée par la société civile ! Le travail de la CCFD sera alors

surtout un travail de mobilisation des citoyens et citoyennes, pour dire que ces rendez-vous et enjeux sont extrêmement importants.

La question que je souhaite que nous lancions, par l'intermédiaire de nos responsables politiques français, est quelle est la place de la société civile, aujourd'hui, dans les processus de réforme des Nations Unies ? Si elle n'y a pas sa place, ne nous étonnons pas d'assister non seulement à un désastre financier, mais à un divorce voire à des explosions.

## **LE CONGRES DES PEUPLES**

**par M. Bernard CHUZEVILLE,  
Ingénieur hydraulicien**

Tout comme le sénateur Joël LABBÉ, qui vient de présenter le mouvement des Citoyens du Monde, de même que Marie-Françoise LAMPERTI, la co-organisatrice de cette rencontre, j'ai été élu comme délégué au Congrès des Peuples, et c'est à ce titre que je vais vous présenter cette assemblée souveraine et indépendante.

Le Congrès des Peuples est une assemblée constituée de Citoyens du monde, dûment enregistrés comme tels et qui possèdent une carte d'identité. La mienne porte le numéro 169278. Elle m'a été délivrée le 2 mars 1977, il y a donc 38 ans. À l'époque je résidais au Mali, car j'enseignais l'hydraulique à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako. Parmi l'ensemble des Citoyens du monde, certains ont décidé de présenter leur candidature, tout comme à une élection nationale, sauf que ces candidats ne représentent pas un Etat, ni une autre instance politique. Chaque candidat au Congrès des Peuples, à travers sa personne, représente l'ensemble des Citoyens du monde, sans référence à tel ou tel pays ni à une zone géographique.

La création effective du Congrès des Peuples a eu lieu en mai 1963 à Bruxelles, 14 ans après la création du mouvement des Citoyens du monde. Il y a donc 52 ans exactement que le Congrès des Peuples existe.

La première élection au Congrès des Peuples a eu lieu en 1969. Deux délégués furent élus cette année là, Jeanne HASLE, directrice du Registre International des Citoyens du Monde et Josué de CASTRO, ancien directeur de la F.A.O. (Food and Agriculture Organisation of the United Nations).

---

Les élections suivantes ont eu lieu tous les deux ans, à savoir en 1971, 1973, 1975, 1977. Ces élus avaient un mandat de dix ans. Puis des élections ont eu lieu en 1980, 1984, 1987, 1994 et en 1998. Ces élus avaient un mandat illimité. Le règlement électoral a été modifié en 2003. Les délégués ont, dès lors, un mandat de neuf ans renouvelable sans limitation. Ceci concerne les délégués élus en 2007 et en 2010. Enfin lors de la session plénière de Bergerac, en 2012, il a été décidé de limiter le nombre de mandats à deux fois neuf ans seulement. C'est la règle qui prévaut aujourd'hui.

À ce jour, le Congrès des Peuples compte 55 membres, dont : 2 en Algérie, 2 en Allemagne, 1 en Argentine, 2 en Australie, 2 en Belgique, 2 au Brésil, 2 au Canada, 1 à Cuba, 1 au Danemark, 1 en Espagne, 3 aux Etats Unis d'Amérique, 17 en France, 3 en Inde, 1 en Italie, 2 au Japon, 2 au Maroc, 2 au Mexique, 1 aux Pays-Bas, 1 en République Démocratique du Congo, 4 au Sénégal, 1 en Suisse, 1 en Thaïlande, 1 au Viêt-Nam.

Les dernières réunions plénières se sont tenues en 2007 à Liège en Belgique, en 2009 à Brasilia au Brésil, en 2010 à Zagora au Maroc, et enfin en 2012 à Bergerac en France. Chacune des réunions plénières est destinée à permettre aux délégués de faire connaissance, de se rencontrer physiquement et pas seulement via un moyen de télécommunication, mais surtout d'examiner ensemble certains problèmes et à prendre des décisions majeures.

Compte tenu de la diversité des membres qui composent le Congrès des Peuples, il a été décidé de choisir plusieurs langues de travail et de communication, qui sont les suivantes : le français, l'anglais, l'espagnol et l'espéranto. Le Congrès des Peuples est un des rares mouvements à utiliser et à promouvoir explicitement l'usage de l'espéranto comme langue officielle de communication.

Le Congrès des Peuples est la préfiguration d'une Assemblée Mondiale représentative capable d'établir des Institutions Mondiales Publiques.

Ses missions sont les suivantes :

- 1) établir l'inventaire des besoins fondamentaux communs à tous les hommes ;
- 2) proclamer la nécessité d'Institutions Mondiales publiques capables de satisfaire à ces besoins.

Ses missions sont également de définir :

1. les domaines dans lesquels l'intervention d'une Institution Mondiale Publique est nécessaire ;
2. les transferts de compétences qui devront être consentis au bénéfice des Institutions Mondiales Publiques par les Etat-Nations ;
3. les procédures nécessaires à la création d'Institutions Mondiales Publiques ;
4. les structures de l'Autorité Fédérale Supranationale Mondiale à créer.

Puis enfin :

1. exprimer, par des Déclarations Mondiales, l'opinion ou la volonté du Peuple du Monde sur les événements intéressant le sort de l'humanité ;
2. intervenir auprès des gouvernements ou des instances internationales sur les problèmes mondiaux d'actualité ;
3. étudier les rapports d'experts sur les projets de Constitution Mondiale et donner son avis ;
4. présenter un avant-projet de Constitution Fédérale Mondiale aux Gouvernements et aux Parlements nationaux, ainsi qu'aux diverses instances internationales ;
5. prendre toutes les initiatives jugées utiles en vue de l'entrée en vigueur d'un Parlement mondial démocratique comprenant, entre autres, une Chambre du Peuple Mondial ;

6. rechercher la collaboration et la création d'organismes d'éducation, d'information et de culture pour faciliter la prise de conscience de la solidarité universelle.

Vingt déclarations ont été diffusées par le Congrès des Peuples entre 1972 et 1982. Ces déclarations concernent : l'environnement, les Nations Unies, l'océan mondial, l'énergie et les matières premières, la population mondiale, l'alimentation, le désarmement, les femmes, les droits de l'homme, l'appel des DIX, le désarmement et les Nations Unies, les droits de l'enfant et de l'adolescent, les sociétés multinationales, les réfugiés, les satellites de télécommunication, l'eau potable, le droit à l'information, la santé, l'énergie nucléaire civile et la désertification.

Indépendamment des Déclarations, le Congrès des Peuples a créé des organismes à vocation mondiale dans différents domaines, à savoir :

1. en 1977 l'Institut d'Etudes Mondialistes ;
2. en 1980 l'Agence Mondialiste d'Information et de Presse ;
3. en 1982 le Fonds Mondial de Solidarité contre la Faim ;
4. en 2003 l'Association Consultative auprès du Congrès des Peuples ;
5. en 2007 le Conseil des Sages ;
6. en 2009 le Service Juridique d'Enregistrement.

Les moyens d'action du Congrès des Peuples sont extrêmement limités, vu qu'ils sont pratiquement liés à la capacité personnelle de chaque délégué. Le Congrès des Peuples n'a pas de revenus propres car, jusqu'à présent, rien n'est prévu règlementairement pour son financement.

Dans un monde très largement dominé par la finance, la voix du Congrès des Peuples reste pratiquement inaudible si les grands médias ne lui accordent pas leur attention. Mais aujourd'hui il existe un moyen de communication qui n'existait pas il y a cinquante ans et qui permet à tout un chacun de rester en contact, à un coût extrêmement faible, à tout moment et pratiquement en tout lieu. Il s'agit d'Internet.

Si l'expression « Citoyen du monde » est passée dans le langage courant, sans que chacun en connaisse vraiment sa définition, l'existence du Congrès des Peuples est encore presque totalement inconnue, tant du grand public que des élus nationaux. Il est vrai que le Congrès des Peuples peut, sans que cela soit son objectif, faire peur à certains élus qui pourraient craindre de perdre une petite partie de leur pouvoir.

Cependant aujourd'hui, en 2015, on constate une sorte de repli identitaire sur des territoires de plus en plus petits alors même que, parallèlement, on peut connaître presque immédiatement tout ce qui se passe en n'importe quelle partie du monde. Il est grand temps de faire connaître plus largement la vision du Congrès des Peuples. La réunion d'aujourd'hui peut y contribuer effectivement.

L'avenir du Congrès des Peuples est très largement exprimé dans sa Déclaration n° 21 datée d'avril 2011. En voici le texte, en anglais :

*As delegates of the Peoples' Congress elected directly and democratically by a transnational electorate spread over more than 100 countries,*

*WE STATE*

*that the 20 Declarations by the Peoples' Congress from 1972 to 1982 dealing with problems and issues related to nuclear energy, world oceans, disarmament, drinking water, multinational firms, refugees, environment, world population, food, energy and raw materials etc. are unfortunately still accurate today.*

*that if some Declarations need to be modernized in their formulation (statistics, new data and new vocabulary) their content and the challenges facing humanity have not really changed during the last three decades: in 2011, a billion people suffer from hunger, the reduction of biodiversity is accelerating, pollution contaminates water, air and earth, nuclear energy*



---

*demonstrates its highly dangerous characteristics for both our generation and the coming ones, desertification gains ground every day, civil wars and terrorism drown the planet in blood; and human rights continue to be flouted etc.*

*In addition, a scourge that no solution has been able to eradicate, has been added: global warming, whose short term consequences also threaten all of humanity.*

*WE DECLARE*

*More than ever that only the creation of WORLD Institutions with limited but real supranational power will enable us to resolve in a sustainable way these problems which threaten the very existence and the survival of humanity.*

*In order for these Institutions to be created as soon as possible:*

*WE CALL FOR*

*All of the inhabitants of the planet to join this world movement, the only movement able to federate all of the citizens of the world whatever their political, philosophical or religious convictions are.*

*WE ASK THEM*

*To become part of this movement that can be defined in one sentence  
“To any world problem, there is a world solution”*

Chacune et chacun d'entre vous peut, s'il le souhaite, devenir Citoyen du monde. C'est un engagement fort mais très simple à réaliser. Vous pourrez même, si vous le souhaitez, présenter votre candidature pour être élu au Congrès des Peuples.

## **POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL**

**par M. Troy DAVIS,  
Président de l'association École démocratie**

Je voudrais vous parler du contrat social mondial, un concept que j'ai été amené à traiter et à développer dans le cadre de mon travail en ingénierie démocratique appliquée à la gouvernance mondiale. Dans la gouvernance en général, le problème de toute institution politique est celui de la légitimité. De quel droit une autorité politique peut-elle imposer quoi que ce soit à des hommes et des femmes libres ? Le problème avait déjà été posé au début de la philosophie politique par PLATON et ARISTOTE mais aussi par Jean-Jacques ROUSSEAU qui y répondit dans son ouvrage *Du contrat social ou Principes du droit politique*, publié à Amsterdam en 1762, donc 27 années avant ce que j'appelle la Grande Révolution. Avant lui GROTIUS, John LOCKE et Thomas HOBBS l'avaient déjà théorisé.

Rappelons les caractéristiques de ces différents contrats. D'abord le contrat Hobbesien est un contrat de logique sécuritaire dont le but primordial est la protection de la vie. Le contrat Lockien, lui, est un contrat de logique libérale dont le but est la protection des droits naturels. Celui qui est le plus intéressant est celui d'une logique démocratique que nous trouvons chez ROUSSEAU. Pour lui, c'est le contrat social qui crée le peuple souverain. C'est ce contrat qui permet l'activation de la volonté générale et donc la recherche de l'intérêt général

Revenons au problème de la légitimité des institutions politiques et par extension des décisions politiques. Ces dernières doivent être justes et doivent donc reposer sur un accord quelconque. Elles ne peuvent être imposées par la force.

Pourquoi doivent-elles être justes ? Parce que la justice est une nécessité humaine. Un contrat basé sur l'égalité et la liberté des citoyens est une condition de procédures justes. Plus encore que cela, la justice est une

---

nécessité pré-humaine car des recherches scientifiques ont démontré que nos cousins les grands singes ont besoin et attendent la justice, c'est-à-dire une réciprocité d'égalité dans leurs interactions. Le principe de justice a donc une base en neurobiologie, c'est pourquoi la notion d'un contrat social librement négocié est une notion très plaisante à notre esprit. Donc pour ROUSSEAU, le contrat, le pacte lui-même, crée le peuple souverain.

C'est pour cela que même si je suis moi-même philosophiquement citoyen du monde, il n'existe pas encore, malheureusement, de réels citoyens du monde puisqu'il n'existe pas encore de pacte mondial ou de contrat social mondial selon le sens de ROUSSEAU. Il n'y a pas encore de peuple mondial. Certes, il y a beaucoup de gens qui ont des aspirations à incarner cette définition mais pour qu'un peuple mondial existe, il faudrait qu'il y ait un pacte citoyen. Donc nous sommes encore au plan mondial à l'état de nature hobbesienne.

Mais pourquoi avons-nous besoin spécifiquement d'un contrat social mondial ?

Car la plupart des problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui, n'existaient pas il y a à peine quelques centaines d'années, or ils sont d'ordre mondial et doivent être résolus de manière interdépendante. C'est-à-dire qu'il est impossible de les résoudre en silos, ce qui est la faute fatale des Nations-unies aujourd'hui. L'ONU essaie de tout résoudre en silos. Cela ne marche tout simplement pas assez bien, pas assez vite. Il est nécessaire de faire des compromis politiques pour résoudre les problèmes, des compromis multiples et croisés exactement comme on le fait au niveau national. Les procédures onusiennes actuelles aboutissent à des accords qui sont, en général contradictoires, coûteux, inefficaces et très complexes.

Nous n'avons pas le temps ni le luxe de prendre des dizaines d'années pour négocier et de faire en sorte que tous les accords pris en silos soient appliqués. Il devient donc nécessaire, et il serait plus efficace, de mettre en

place ce concept de contrat social mondial qui pourrait servir de base pour établir des sous-contrats pour les problèmes annexes. Nous aurions alors un contrat fondamental pour l'espèce humaine. L'autre avantage est que cela permettrait de résoudre l'énorme problème que l'on peut observer dans la psychologie des accords diplomatiques : celui du manque de confiance qui existe entre les parties. Car un contrat social mondial qui serait négocié aujourd'hui devrait l'être sur la base d'une large participation citoyenne mondiale, et devrait l'être sur la base du principe de l'égalité civique de tous. Ce qui définirait donc, pour la première fois, juridiquement et explicitement, le statut de citoyen du monde.

Je voudrais vous donner un exemple concret d'un domaine d'application d'un contrat social mondial. C'est l'exemple de la COP 21, de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties concernant le changement climatique. Le changement climatique est un problème mondial par excellence. Il est multidisciplinaire et relié à beaucoup d'autres problèmes interdépendants. C'est pourquoi on ne peut que constater l'échec pitoyable des COP de Copenhague, Cancun, Durban ou Doha. Malheureusement, le manque de confiance mutuelle et le manque de possibilités institutionnalisées vont probablement faire que la COP 21 qui aura lieu à Paris en décembre ne sera pas à la hauteur des attentes ni surtout à la hauteur des besoins. Car il y a des attentes théoriques et il y a des attentes scientifiques.

Nous aurions dû déjà aboutir à un accord international il y a vingt ans pour pouvoir commencer à enrayer les problèmes de changements climatiques, mais nous ne l'avons pas fait. Pourquoi ? Non pas parce que nous ne connaissions pas les solutions mais parce que nous n'avions pas de cadre institutionnel efficace pour les négocier. Nous n'avions pas, justement, de contrat social mondial. Donc que pouvons-nous faire ? Proposer un contrat social mondial !

La France, patrie des droits de l'Homme, et patrie de Jean-Jacques ROUSSEAU, est le pays-hôte de la COP 21 et pourrait utiliser ce concept

---

de contrat social mondial comme fil conducteur, comme fil rouge pour arriver à un accord, au lieu de négocier en silo des buts certes chiffrés (ceci est très bien mais du point de vue scientifique, et ici je m'exprime en tant que physicien, je ne crois pas que l'on aboutira aux accords qui seraient nécessaires à la COP 21) mais dont l'application sera très improbable.

Si l'on adoptait le parti pris du contrat social mondial, il y aurait plusieurs avantages. En premier lieu, tout le monde connaît ce concept de philosophie politique qui a plus de 300 ans maintenant. Il se situe au-delà des clivages politiques de 2015 donc chacun peut y faire référence, qu'il s'agisse de choisir LOCKE, HOBBS, ou ROUSSEAU. C'est philosophiquement, politiquement, plus facile que de faire référence à des doctrines politiques plus récentes. Et tout le monde peut comprendre également la justification philosophique qu'il faille négocier et cela d'une manière égale entre les citoyens. Bien évidemment certains diront que le problème portera sur le fait de savoir qui négocie : les Etats ? Les citoyens ? Ce point reste à discuter...

Toujours est-il qu'un contrat social mondial devrait permettre à tout le monde de participer. Bien sûr la société civile se battrait pour être à la table de l'élaboration du contrat social mais les Etats ne pourraient pas arbitrairement, dans une pièce, décider seuls. À cela s'ajoute l'avantage d'une valeur psychologique forte nous permettant de sortir de l'ornière.

Je souhaiterais, pour finir, citer Javier SOLANA qui était à l'époque le Haut Représentant des Affaires étrangères de l'Union Européenne. Après lui avoir rendu visite afin d'essayer de le convaincre que l'Union Européenne devrait adopter le concept de contrat social mondial dans sa politique étrangère, il écrivit un article sur la gouvernance mondiale qui parut dans le journal *Europe's World* dans lequel il disait : « *Créer une gouvernance mondiale plus efficace mais en même temps maintenir la légitimité démocratique sera difficile et nécessitera de nouvelles idées et un sens du compromis. Mais je ne vois aucune autre alternative. Ce dont nous parlons*

*est d'un contrat social mondial ; et il y a 250 ans, le philosophe français des Lumières Jean-Jacques ROUSSEAU ne s'était pas trompé dans son magnum opus ».*

SOLANA avait reconnu l'utilité de ce concept, mais aucun Etat ne s'en est encore emparé. Il serait logique que ce soit la France qui le propose.

---

## LA REGULATION FINANCIERE

**par M. Philippe DESSERTINE,  
Économiste, directeur de l'Institut de Haute Finance et  
membre du Haut Conseil des finances publiques**

Le 15 septembre 2008, une date historique : c'est la faillite de Lehman Brothers, l'un des événements les plus importants de l'histoire contemporaine dont les conséquences ont évidemment été sensibles en matière économique et financière, mais même, beaucoup plus largement, au niveau géopolitique et international. Nous connaissons donc encore aujourd'hui un certain nombre de chocs qui résultent de cet événement extraordinaire.

Aujourd'hui, le 14 avril 2015, nous pouvons considérer que nous sommes probablement dans une zone de préparation d'une faillite ou d'un choc en matière financière, au moins équivalent à Lehman Brothers.

À l'heure où je vous parle, se tient à New York une réunion internationale concernant la problématique et les risques créés par le *Shadow Banking* (les « banques de l'ombre »), le système financier non régulé par les instances internationales bancaires. Nous sommes aujourd'hui à l'aube, à nouveau, de grands cataclysmes financiers, probablement plus violents et avec plus de conséquences que ceux que nous avons connus il y a sept ans. C'est très probablement une perspective que l'on peut envisager pour demain.

À quoi a donné lieu Lehman Brothers ? D'abord à une réflexion sur la régulation financière internationale. Suite à Lehman Brothers, un certain nombre de mesures importantes ont été prises à l'échelle mondiale pour encadrer toute l'industrie financière internationale. Nous avons considéré comme associée à cette notion de risque financier, la possibilité de mettre en place une organisation et une réaction correspondantes. Ainsi, le G20 fut créé, et continue encore de se réunir avec le G8. La France l'avait accueilli en 2011, avant l'Australie, la Russie et le Mexique les années suivantes. Il a pour but, normalement, d'essayer de faire constamment le point sur la

question de la régulation financière. C'est là son objet de travail, même si ses dernières réunions ont été rapidement plus géopolitiques que financières et économiques – ce qui est assez étonnant dans la mesure où nous avons les Nations Unies pour les questions géopolitiques, et où les travaux préparatoires du G20 tournent systématiquement autour de la régulation financière. Le grand organisme qui a été créé par le G20 pour réguler la finance mondiale s'appelle le FSB (Financial Stability Board). Il est hébergé à Bâle, dans l'immeuble où est installée la BRI (Banque des Règlements Internationaux), qui est l'un des grands organismes créés après la Guerre afin de réguler l'économie mondiale, et compléter l'action de la Banque mondiale et du FMI. La BRI, d'ailleurs, date en réalité des années 1930, c'est-à-dire concomitamment à la crise de 1929.

La régulation a donc été mise en place. L'idée de contrôler le fonctionnement de la finance mondiale a largement progressé depuis 2008. Et pourtant, je vous le disais au début, nous sommes aujourd'hui dans un risque de plus en plus en plus fort par rapport à la finance. En effet, cette régulation financière, telle que nous l'avons vu se mettre en place à partir de 2009-2010, a eu un certain nombre d'effets extrêmement importants. C'est notamment le cas de l'encadrement de la finance bancaire, qui a eu une conséquence forte et tangible, et regrettée d'ailleurs par beaucoup de politiques, peu importe leur obédience : les banques et la finance ont beaucoup moins participé à l'investissement et au processus de relance de l'économie occidentale, dans ce que l'on a voulu appeler « l'après-crise ».

Le problème de la régulation, c'est que l'on bride l'économie financière et que l'on remet en cause, de ce fait, une partie de l'activité financière : l'investissement. Mais quand on ne bride pas l'activité financière, on peut se retrouver dans une situation qui nous amène à un cataclysme de type Lehman Brothers... Nous sommes donc vraiment dans une situation compliquée, où l'une et l'autre des solutions présentent énormément d'inconvénients. Et lorsqu'on les gère l'une après l'autre, on a tendance à ne voir que l'inconvénient et à se précipiter dans l'autre sens.



---

Cette régulation très forte, mise en place notamment par le FSB, et par les autorités bancaires depuis 2009-2010, a conduit à un encadrement de plus en plus fort des activités bancaires, et de ce fait à un développement incroyable de la finance « de l'ombre ». Cette dernière va se soustraire à la régulation qui a été mise en place avec l'assentiment des autorités politiques — qui y ont intérêt —, des autorités financières et économiques, et souvent même des autorités monétaires. Aujourd'hui, par exemple, la Banque centrale européenne (BCE), confrontée à cette difficulté de faire passer la finance à l'intérieur de l'économie réelle, de relancer l'économie alors qu'elle émet de la monnaie, entérine en quelque sorte l'utilisation d'une finance non régulée, qui justement permet ce transit plus facile de la liquidité créée par la Banque centrale vers l'économie réelle. Les autorités monétaires, financières, politiques, sont confrontées à cette énorme question : comment fait-on pour utiliser l'investissement et le financement associés au monde financier, et en même temps l'encadrer suffisamment pour ne pas aboutir à des comportements aberrants qui conduiraient à des catastrophes de type Lehman Brothers.

Redisons-le aujourd'hui : cette finance « de l'ombre » se manifeste à travers le grossissement de la sphère de la gestion d'actifs, avec des acteurs qui sont absolument gigantesques et qui se sont constitués en quelques années seulement. Trois grands fonds de gestion d'actifs anglo-saxons rassemblés représentent, en volume de bilan, l'équivalent du PIB de la production de la zone Euro : c'est plus gros que la Chine ! Ces monstres qui sont apparus proviennent, au fond, de la dérivation de la finance pour essayer de se sortir de la problématique de la régulation.

Cela m'amène à la deuxième question qui doit se poser à l'Europe et à la France aujourd'hui : que fait-on ?

D'abord, regardons la question financière dans sa globalité, c'est-à-dire dans sa dimension de risque. Cette notion de risque doit être associée à la

notion de risque systémique (à savoir le risque que la finance puisse faire exploser le système mondial) apparue depuis 2008 et la faillite de Lehman Brothers. Les relations internationales sont reliées, et souvent même dominées, par les relations entourant la sphère financière. En France notamment, notre vision aura tendance à être focalisée sur cette question de risque dans sa vision négative.

En second lieu, nous devons comprendre en France l'importance de cette dimension pour l'investissement à venir.

Nous avons évoqué, à la fin de la première table-ronde, le sommet climatique qui va se tenir à Paris, dont on voit bien qu'il pose de nombreux problèmes politiques, y compris aux plus hautes autorités françaises. Finalement, dans les programmes dévoilés, la question climatique est très peu présente. Cette crise que nous vivons depuis 2007 est beaucoup plus importante qu'une crise financière et économique. Nous sommes à la fin d'un ancien modèle : le modèle occidental qui est le notre, celui que nous continuons de préconiser et de développer, quelles que soient les déclarations lues en tribune ces jours-ci. Ce modèle occidental ne tient pas s'il est appliqué à l'échelle du monde. La Chine aujourd'hui, pays émergent majeur, deuxième puissance du monde, se rend compte tout les jours qu'il est impossible d'envisager une consommation « à l'américaine » dans la population chinoise.

Nous devons inventer un nouveau modèle, et cela est possible dès aujourd'hui. Car si on doit se féliciter de la mondialisation, cela doit être dans un premier temps autour de l'avancée de la science. La science contemporaine fait des progrès absolument incroyables, qui permettent très rapidement d'envisager des applications dans la constitution d'un modèle nouveau de fonctionnement des sociétés humaines, et en particulier des sociétés économiques.

---

C'est possible, mais qu'est-ce que cela signifie ? Un investissement absolument massif. En outre, la question financière que nous évoquons à l'instant, et le problème du dysfonctionnement financier, doit permettre d'investir massivement, de constituer les éléments nécessaires pour basculer très vite d'un modèle obsolète, ancien, mais qui néanmoins continue d'exister, vers un modèle qui soit réellement un modèle d'avenir.

En France, le rejet de la finance, et donc de la logique d'investissement, aboutit, comme dans le reste de l'Europe, à des retards absolument tragiques. Notre économie est fondée sur des jeunes utopistes, des gens qui ont imaginé le futur, qui ont accepté le progrès, et qui sont devenus leaders mondiaux en matière économique et de développement scientifique, et ceci en 1900 ! Les sociétés françaises sont des sociétés de jeunes gens formidables qui s'appelaient PEUGEOT, CITROËN, DASSAULT, etc. Actuellement, on vend des Rafales, avions pensés par Marcel DASSAULT lui-même. C'est lui qui a pensé le concept du Rafale, ça n'est même pas son fils qui est largement octogénaire aujourd'hui. C'est son père, Marcel, qui a eu cette espèce d'ultime vision géniale, sur l'aéronautique militaire (si vous me pardonnez ce raccourci de « vision géniale » en ce qui concerne l'armement !). Nous raisonnons toujours avec une vision de l'ancien monde, alors que partout aujourd'hui se développent des méga-sociétés parfois très inquiétantes.

Aujourd'hui, la plus grande capitalisation du monde s'appelle Apple. C'est la première fois dans l'histoire qu'une entreprise, qui n'est ni une entreprise pétrolière, ni une entreprise automobile — nos grandes entreprises européennes, notons-le — devienne la première capitalisation du monde. La seconde — nous chiffrons là en centaines de milliards de dollars —, c'est Google, qui est en train d'inventer une partie du nouveau monde, ou en tout cas de la nouvelle façon d'investir demain.

Où sont les entreprises qui pèsent un ou dix milliards, en Europe et dans le monde ? Vous pouvez les chercher, il n'y en a aucune.

Ici, la réflexion autour de la finance qui consiste à dire, nous avons besoin de réintégrer la finance dans la sphère de l'Union Européenne, doit nous ramener à la raison, à l'utilité de la finance — qui bien sûr ne doit pas être une finalité qui serait strictement interne. Cela veut dire que si nous intégrons la finance réellement à l'échelle européenne et à l'échelle française, nous avons à réfléchir vite à la manière dont nous allons participer à cette régulation. La régulation de la finance mondiale est anglo-saxonne, reprise dans une certaine mesure par un certain nombre de pays émergents dont la Chine. Les Européens en sont tragiquement absents : les approches mises en place sont des approches que les Européens vont appliquer mais sur lesquelles ils n'ont pas travaillé, souvent pour des raisons idéologiques : « Ça ne nous intéresse pas, c'est sale ! » Résultat : on finit par appliquer des logiques de régulation qui sont clairement limitées.

Pour finir, je dirais que pour participer à cette question de la régulation, essentielle, par rapport aux enjeux de la finance et surtout aux enjeux de l'invention du modèle économique qui est devant nous, nous avons alors, de fait, à intégrer trois facteurs :

1. Si nous participons à la finance avec les logiques et les valeurs de l'Europe, il faudra porter fort cette idée que nous voulons une finance régulée, mais nous ne voulons pas, par la régulation, manipuler la finance. Aujourd'hui, la régulation est un outil de pouvoir. Je le répète, le fait que l'Europe en soit absente est dramatique aussi pour cette raison-là : ce pouvoir nous échappe. Nous avons à porter l'idée que la régulation est indispensable, mais qu'elle peut et doit déboucher sur une logique réelle de régulation et d'investissement, et donc d'acceptation de ne pas exercer le pouvoir sur cette sphère absolument majeure de l'économie mondiale.
2. Ce pouvoir sur la finance, nous allons jusqu'au bout de sa signification : la logique financière doit être non seulement au service de ceux qui la gèrent, mais même plus largement au service des

---

échanges mondiaux. Cela veut dire que les banques centrales doivent absolument se trouver au cœur de la régulation financière. Aujourd'hui, les politiques menées par les grandes banques centrales occidentales sont des politiques d'affrontement. Nous parlons de *currency war*, c'est-à-dire de guerre des devises. L'Europe est rentrée dans cette logique, c'est probablement la pire des idées possibles. L'avenir absolument indispensable au mode de fonctionnement d'une planète, en matière économique, qui serait un mode de fonctionnement le plus harmonieux — en tout cas le plus universel possible — suppose absolument une concertation des politiques de banques centrales ; c'est-à-dire la non-utilisation, de manière très concrète, de l'arme monétaire, dans le mode de fonctionnement du développement.

3. Enfin, la régulation acceptée et envisagée par l'Europe, c'est aussi de faire passer par la régulation un certain nombre de valeurs. La finance et l'économie ne sont pas des secteurs sales, dans lesquels il n'est pas possible d'aller sans se salir. La finance et l'économie sont des secteurs qui permettent de porter au plus haut des valeurs humanistes, y compris celles d'une civilisation. Ne pas l'accepter signifierait que nous laissons nos valeurs aux portes de l'économie, ce qui serait probablement la chose la plus grave et la menace la plus forte que nous ayons, au moment où nous sentons revenir le temps des orages.

Il faudra assumer les mots, et je les assumerai en ce qui me concerne, y compris quand dans quelques jours, semaines ou mois, à nouveau, nous aurons un crack boursier et que l'opinion publique aura tendance à nouveau à dire : « il faut écarter cette approche ». Ce serait la pire des réactions possibles ! Nous aurons à regarder les choses en face, à nous demander « pourquoi avons-nous à nouveau des dysfonctionnements ? ». Parce que nous les avons créés, parce que nous les avons acceptés, parce

que nous n'avons pas voulu participer à comment les éviter. C'est là quelque chose que chacun doit intégrer et comprendre.

---

## LE MAINTIEN DE LA PAIX

**par Mme Sandra SZUREK,  
Professeur émérite de droit international**

La question que je vais aborder est celle du maintien de la paix. C'est une question centrale qui vous sera plus familière, je pense que, que celle de la régulation financière ; en tout les cas elle ne semble pas demander de compétence particulière, puisqu'on l'a en permanence sous les yeux.

La réforme des Nations Unies est un des thèmes essentiels de l'association à laquelle j'appartiens, mais bien entendu je m'exprime ici à titre tout à fait personnel.

Si j'ai choisi ce thème c'est pour deux raisons assez contradictoires :

1. c'est l'un des buts essentiels des Nations Unies, le premier, rappelé dans le préambule de la charte des Nations Unies, où la seule fois où les peuples se nomment « Nous, peuples des Nations Unies », c'est pour s'engager à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui par deux fois en l'espace d'une génération a infligé d'indicibles souffrances. On peut considérer que les Nations Unies nous ont effectivement épargné jusqu'à présent une troisième guerre mondiale mais ne nous ont pas épargné des conflits ;
2. le maintien paix peut être considéré comme une critique majeure des Nations Unies. En tout cas, quand l'on voit se dérouler un certain nombre de conflits, avec les morts et restrictions qui les accompagnent, on peut considérer que les Nations Unies subissent un échec qui est incontestable.

Cependant, sont à considérer quelques motifs de satisfaction dans ce tableau assez sombre. Ils n'occultent pas nonobstant la colère devant les actions de la communauté internationale et donc des Nations Unies,

notamment avec le Rwanda, hier avec le Kossowo hier, aujourd'hui en Syrie.

À quoi tient ce que l'on considère comme un échec, même s'il convient de nuancer cette appréciation ?

Le nœud de la question tient au double fondement de l'organisation, que reflète d'ailleurs sa charte :

1. fondement des valeurs humanistes et universelles, que porte la charte ;
2. fondement étatiste ou souverainiste, qui est constitué tout simplement d'Etats.

Rarement ces deux fondements sont en symbiose dans le cadre d'actions internationales.

En ce qui concerne les valeurs humanistes et universelles — tout monde les connaît : droits de l'homme, développement et paix —, on a toujours dit, avec beaucoup de force, que ces valeurs étaient interdépendantes.

Quant au fondement étatiste, les relations internationales sont conduites prioritairement et essentiellement par des Etats, encore que la sphère économique constitue une zone grise qui a certainement beaucoup plus de pouvoir aujourd'hui que les Etats, qui coopèrent mais n'ont rien abandonné de leur souveraineté et de la défense de leurs intérêts propres.

Dans quel domaine cette contradiction entre les valeurs humanistes et le fonctionnement étatique s'exprime-t-elle mieux ? C'est le maintien de la paix, et plus particulièrement au sein du conseil de sécurité des Nations Unies, dont ses cinq membres permanents avec leur droit de veto peuvent, selon les circonstances et époques, bloquer telle ou telle initiative. Quand un blocage se produit au sein du conseil, lors de conflits, l'on assiste ainsi à l'inaction de l'organisation et à son discrédit qui semble se consommer.



---

L'organisation des Nations Unies, contrairement à ce qu'on peut penser, est assez extraordinairement informée de ses défauts de ses travers. Quand on lit des documents produits par les Nations Unies, on est assez surpris du réalisme avec lequel ils voient la situation. Le passage à l'action est cependant beaucoup plus difficile.

Cependant, des réflexions sont en cours pour savoir que faire en matière de maintien de la paix pour surmonter ces impuissances et ces blocages.

Nous retiendrons ainsi trois pistes de réflexion de ces dernières années :

1. la responsabilité de protéger ;
2. le fonctionnement du conseil de sécurité (lié à la responsabilité de protéger). Que faire du droit de veto des membres permanents du conseil de sécurité ?
3. un instrument essentiel du maintien de la paix utilisé par les Nations Unies : les opérations de maintien de la paix.

### ***La responsabilité de protéger***

Elle a une histoire assez longue, sur laquelle je ne peux revenir ici. Ce principe a fait l'objet d'un consensus de la part des chefs d'Etat et de gouvernement, lors du sommet du millénaire de 2005, et a été consacré dans la déclaration finale acceptée par l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement. Dans cette déclaration finale, les chefs d'Etat et de gouvernement ont acté trois engagements :

1. chaque Etat doit veiller lui même à assurer la sécurité de sa population contre les crimes majeurs, génocides, crimes contre l'humanité, et crimes guerre ;
2. les Etats doivent porter une assistance technique de différente nature aux Etats qui n'auraient pas les compétences requises pour protéger leurs populations de ces crimes ;

3. dans cas où un Etat ne pourrait ou ne le souhaiterait pas, ou serait lui-même à l'origine de crimes majeurs contre sa propre population, les autres Etats s'engagent à intervenir mais dans le respect des principes de la charte, pour protéger la population et faire cesser ces crimes.

La responsabilité de protéger a eu un certain succès tant qu'elle est restée à l'état de réflexion et de débat doctrinal. Mais on l'a appliquée une fois, dans l'affaire de la Lybie : le conseil de sécurité a accepté l'intervention d'une coalition pour protéger la population libyenne contre son propre gouvernement, le régime de M. KHADAFI, qui s'était lancé dans des réactions extrêmement brutales contre sa population, qui réclamait lors du fameux printemps arabe un certain nombre de libertés ou une certaine démocratie. Seulement, la responsabilité de protéger a été très vite critiquée au sein même du conseil de sécurité, et ce par deux puissances qui se sont abstenues : la Russie et la Chine, qui considéraient alors qu'on leur avait forcé la main, les autres membres du conseil de sécurité auraient interprété le mandat qui leur avait été donné comme dépassant très largement la volonté des membres du conseil. En clair, cette première utilisation de la responsabilité de protéger a semblé signer son arrêt de mort. La Russie et la Chine ont dit par la suite qu'ils ne voudraient plus jamais entendre parler de responsabilité de protéger ou, dans tout les cas, pas dans un avenir immédiat.

Une autre critique est celle qui émane des opinions publiques des pays occidentaux (France, Royaume-Uni, ...). Pour ces opinions, l'opération en Lybie fut une catastrophe. Elle a ouvert les portes de la Lybie aux djihadistes et aux terroristes, et son résultat est pire que si l'on n'était pas intervenus. Je ne suis pas d'accord avec ces critiques : on peut critiquer la responsabilité de protéger et améliorer ce principe — qui à mon avis à quelque chose d'indispensable dans la société internationale d'aujourd'hui. Les valeurs humanistes qui sont totalement bafouées lors de crimes, génocides, crimes contre l'humanité, ne peuvent absolument pas faire les

---

frais de questions politiques — plus ou moins honnêtes d'ailleurs — au sein du conseil de sécurité.

Quoiqu'il en soit, on examine la responsabilité de protéger uniquement sous l'angle du deuxième pilier : comment assister les Etats pour leur permettre de protéger leur population ? Ce qui est d'ailleurs très bien puisque l'on agit ainsi plutôt en prévention.

### *Le fonctionnement du conseil de sécurité*

La deuxième question, celle du droit de veto, est liée à la précédente. Sitôt après la Lybie s'est posée la question de la Syrie. Le même scénario se reproduit : un chef d'Etat réagissant avec la plus extrême violence à des manifestations pacifiques réclamant simplement le droit à la démocratie. Aucune intervention n'a été possible et, d'après ce qu'on peut observer, on peut dire que le résultat fut à peu près équivalent à celui de la Lybie voir pire. Face à cette situation, la France a pris une initiative, annoncée par le président François HOLLANDE en 2013 à l'Assemblée générale des Nations Unies : les cinq membres permanents du conseil de sécurité doivent s'auto-réglementer dans l'usage de leur droit de veto. Dans des situations de grands crimes de masse, la souveraineté implique aussi de lourdes responsabilités. Le conseil de sécurité ne peut donc rester paralysé parce que l'un de ses membres userait du droit de veto. Cette proposition semble avoir été plutôt bien accueillie. Elle est en tout cas analysée, évoquée au sein des Nations Unies, bien que le dialogue soit assez tendu sur ce point. Cette piste peut être intéressante, mais mesurons les difficultés considérables que cela représente aussi :

- qu'est-ce qu'un crime de masse ? La question de la définition va se poser, même si on en a déjà connus quelques-uns en droit international ;
- quid de la qualification, dans une situation donnée, lors de présence du dit crime dans cette situation ?

- sont-ce d'autres instances qui doivent alerter le conseil de sécurité, comme le secrétaire général ?

Ces modalités sont à discussion, mais je crois que c'est là une piste de réflexion importante.

### *Les opérations de maintien de la paix*

Le dernier instrument, qui pose de nombreux problèmes aujourd'hui, est le plus ancien : les opérations de maintien de la paix. Elles mobilisent aujourd'hui plus de 120 000 hommes (personnel en tenue, militaires, policiers, observateurs militaires). 128 pays participent à ces opérations de maintien de la paix, déployées dans 16 Etats, opérations qui sont au nombre de 70 depuis 1948. Il s'agit d'un moyen extrêmement important des Nations Unies, dont on parle peu, mais qui a aussi subi une évolution considérable : lors de la création de ces opérations de maintien de la paix, il s'agissait simplement de forces statiques qui étaient là pour assurer le respect d'un cessez le feu, ou assurer respect d'un accord de frontières. Aujourd'hui, des opérations de maintien de la paix dites multidimensionnelles, comme c'est le cas, ce sont des milliers de soldats de la paix qui sont chargés à la fois d'assurer la sécurité de la population, de lutter contre forces rebelles — on ne parle pas de combat dans les Nations Unies mais de mandat robuste, de droit de répliquer par les armes —, mais aussi d'assurer la reconstruction de toute un appareil d'Etat. Ces tâches sont tout à fait considérables.

Cet instrument est aujourd'hui critiqué : peu efficace, trop lent. Les Etats commencent à trouver ces opérations trop invasives et intrusives dans leur structure, et on essaye aujourd'hui de réfléchir à un format plus réduit et plus efficace d'opérations de maintien de la paix.

---

Ces opérations de maintien de la paix mettent en place les valeurs humanistes des Nations Unies, mais au sein d'Etats qui ont envie de garder la maîtrise, même quand ils n'en ont pas les moyens.

## **TRAGÉDIE D'UN CONFLIT : LE GENOCIDE DU PATRIMOINE**

**par M. Richard FLAHAUT,  
Historien de l'art, conservateur du patrimoine**

L'humanité, dans son désir d'éternité, a toujours concrétisé au fil du temps dans « l'objet d'art » son sentiment de supériorité sur la matière. Depuis la préhistoire, la survie de l'âme a trouvé dans l'expression artistique le seul moyen de marquer son passage temporel aux yeux des générations futures. Or, cette expression s'est appuyée traditionnellement sur les valeurs spirituelles d'une civilisation, incarnées par des aspects culturels de forme religieuse, dont l'aide puissante accompagne l'homme dans la traversée des épreuves de la vie.

Influencée par l'Égypte, Rome s'est nourrie de la pensée grecque en accumulant, dans ses temples et ses palais, les images sculptées ou peintes des modèles esthétiques qu'elle révère, engageant un goût et une reconnaissance des images que nous continuons de considérer comme la forme directe de la communication entre les hommes. Notre époque en offre parfois la triste caricature par la saturation que nous impose les moyens contemporains des médias.

Cependant, de l'autre côté de la Méditerranée, un mouvement contraire émergeait à travers les traditions des peuples sémitiques, dont le principe fondamental de spiritualité est le refus total de la représentation du sacré. Byzance entre le VII<sup>ème</sup> et le IX<sup>ème</sup> siècle en sera l'enjeu dans sa querelle des icônes.

Notre monde occidental ayant tranché pour la représentation figurée de la pensée universelle, nous avons depuis deux mille ans favorisé la conservation et la protection du passé à travers toutes les formes d'expression esthétique matérialisées par la main d'un créateur-artisan que nous avons élevée au fil du temps au rang d'artiste. Favorisant même l'accumulation des objets dans des lieux spécifiques, qui furent d'abord les

---

« trésors des temples ou des cathédrales », puis les collections princières et enfin, au XIX<sup>ème</sup> siècle, les musées aux vertus démocratiques et pédagogiques dont la fréquentation a pour but la compréhension et le respect de l'autre et de ses différences. Or, ces marques matérielles de la pensée deviennent vivantes pour qui accepte d'apprendre à les lire ou à les comprendre.

La recherche de domination des groupements humains les uns sur les autres a hélas entraîné, à travers l'Histoire, des gestes de vandalisme et de barbarie, détruisant irrémédiablement la présence obsédante d'une pensée ou d'œuvre considérée comme hostile ou hérétique aux yeux de certains. La croyance en la force créatrice du divin d'éternité trouve alors dans la violence un refus d'assimilation et de reconnaissance des qualités d'invention des hommes, fermant les yeux et les esprits à toutes formes de liberté et de générosité intellectuelle.

Les exemples sont nombreux et scandalisent notre réflexion cartésienne : que dire de l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie, de la destruction du Temple de Jérusalem, des fontes révolutionnaires et des incendies de la Commune de Paris, du sac du Palais d'Eté ou des destructions du Petit livre de Mao.

Mais ces destructions sont aussi parfois conscientes et subtiles. Rien n'est plus dommageable également que la transformation des paysages par l'incompétence de certaines puissances politiques qui, en rasant une forêt, en construisant un barrage ou en élevant des éoliennes, viennent anéantir à jamais des siècles d'équilibre et d'harmonie entre l'homme et la nature.

Quel mépris pour ceux qui nous ont précédé de ne pas relever leur héritage en oubliant volontairement d'entretenir des églises parfois en déshérence des fidèles, mais image concrète d'une civilisation et des valeurs profondes d'un occident donneur de leçons. Quelle tristesse de voir périr mille châteaux parce que des services fiscaux répondent à des ayatollahs

rétrogrades obsédés par une *fatwa* révolutionnaire. Ce sont autant de gestes qui annihilent la défense d'une société pour qu'elle survive à son fragile destin quotidien. La méconnaissance du passé est, en réalité, la porte de la mort.

À chaque génération vient se poser la question la plus obsédante : pourquoi cet acharnement sur ce qui incarne les plus hautes expressions du génie humain ? L'Homme cherche-t-il à nier sa propre existence en incarnant par le génocide culturel, en réalité, son propre génocide humain ?



---

## UNE COLONISATION DE L'EAU ?

**par Mme Marcelle ROUX et M. Patrick AUGUSTIN,  
Présidente et vice-président de l'association France Tibet**

La République Populaire de Chine, le plus avancé des pays dits « émergents », est aujourd'hui le premier exportateur en valeur et la troisième économie mondiale. Sa main d'œuvre bon marché et intarissable lui a permis ce bond fantastique en matière de développement en l'espace de trois décennies. Elle est devenue le pays asiatique le plus influent au niveau global, et compte bien peser sur les affaires du XXI<sup>ème</sup> siècle. Mais la Chine connaît aujourd'hui une crise qui risque de remettre en cause cette dynamique, et qui touche à l'essence même de la vie : une crise de l'eau. De nombreux pays vivent déjà ou se dirigent vers une crise du même type. Seulement, la Chine abrite un cinquième de la population mondiale. Une pénurie profonde toucherait donc plus de personnes que dans tout autre endroit sur Terre, ou presque. Et l'impact d'une telle crise sur l'ensemble de l'économie mondiale serait sans commune mesure.

La maîtrise de l'eau est une constante dans l'histoire chinoise. Les grands fleuves He et Jiang (fleuves Jaune et Yangzi) sont les épines dorsales de cette nation, leurs affluents en composent le système nerveux.

Mais malgré d'importantes capacités, la disponibilité en eau par habitant figure parmi les plus faibles au monde. Avec la progression des zones arides et une pollution généralisée, le contrôle des eaux semble aujourd'hui plus que jamais une priorité pour les autorités chinoises.

Or cet or bleu coule principalement des montagnes de l'Est vers les quatre points cardinaux. Plusieurs des grands fleuves d'Asie naissent en territoire chinois avant de devenir les lignes de vie d'autres pays en aval. Le Kazakhstan, le Pakistan, les pays d'Asie du sud-est, le rival indien ou encore l'Extrême-Orient russe, dépendent en partie, voire en majeure partie,

de fleuves provenant de Chine. Si les besoins chinois dépassent les flux que peuvent se partager les voisins, ne risque-t-on pas de voir Pékin « fermer les robinets » ? Les grands projets chinois de dérivation des eaux devant desservir les zones sèches pourraient-ils, à l'avenir, inclure des fleuves internationaux, provoquant ainsi un assèchement en aval ? C'est bien ce que redoutent les pays voisins concernés. Dans le contexte chinois du développement économique accéléré d'une population disproportionnée aux aspirations sans limite, l'Empire du Milieu ne risque-t-il pas de renverser les équilibres hydriques de l'ensemble de l'Asie ? Alors que les besoins et les problèmes hydriques de la Chine sont énormes, la survie des populations voisines en aval de certains grands fleuves dépend des eaux contrôlées par Pékin.

En valeurs absolues, la Chine est un des pays les mieux dotés en eau. Alors que le Sud du pays, où vit près de 60% de la population, concentre 80% des ressources en eau, le Nord paraît relativement pauvre, certaines régions disposant de moins de 500 m<sup>3</sup> annuels par habitant, à des niveaux proches de ceux de l'Algérie (478 m<sup>3</sup>) ou de Djibouti (475 m<sup>3</sup>). La Grande Plaine de la Chine du Nord couvre 39% des terres arables du pays, abrite 35% de la population nationale (environ 460 millions d'habitants), génère le tiers du PIB chinois, mais ne dispose que de 7,7% des ressources hydriques nationales. Aussi il convient de voir la Chine non pas comme un ensemble homogène, mais comme une juxtaposition de mondes différents.

### ***Le Tibet, une position géostratégique***

Surnommé le « Troisième pôle » car troisième plus importante réserve de glaces permanentes après les pôles Nord et Sud, le Tibet est le château d'eau de l'Asie. La plupart des grands fleuves asiatiques y prennent leur source. Le plateau tibétain constitue donc une place stratégique essentielle pour le contrôle de l'eau en Asie. Il forme également une zone tampon naturelle entre le cœur de la Chine et l'Inde.

---

Représentant 40% des territoires du Grand Ouest, le Tibet est au centre du « Programme de développement de l'Ouest » lancé en 2001. Pékin considère comme une priorité le développement économique des zones tibétaines. Grâce aux nombreuses ressources naturelles du Tibet, Pékin compte subvenir à 50% des besoins en énergie et à 60% des besoins en matières premières de la Chine de l'Est.

Ce besoin énergétique a amené les barrages à se multiplier ces dernières années dans les vallées encaissées où serpentent les grands fleuves. Le Mékong, la Salouen, le Brahmapoutre, le Fleuve Jaune ou le Yangzi, ainsi que leurs affluents, voient fleurir sur leurs cours des barrages hydroélectriques pour alimenter en énergie les dynamiques provinces côtières, mais aussi les régions pauvres de l'Ouest afin d'appuyer leur développement. Celui des zones tibétaines, et son corollaire qu'est l'établissement de populations Han, sont vus par Pékin comme le meilleur moyen d'intégrer durablement le Tibet dans la République Populaire, et ainsi préserver l'intégrité territoriale en désamorçant à la base les revendications indépendantistes.

### *Les problèmes de l'eau en Chine*

#### *1. Sécheresses et progression du désert*

Dans les différentes zones climatiques que compte la Chine, un tiers de son territoire est couvert de déserts, formant une ceinture sur toute sa frontière Nord-Ouest, du Gobi au Taklamakan, et jusqu'à l'Ouest du Tibet. Les zones arides et semi-arides occupent plus de la moitié de l'espace national. Et au même titre que le Sahara, le désert chinois progresse et gagne du terrain sur les terres arables et habitées. Les dunes du désert de Gobi se trouvent désormais à moins de 80 km de Pékin. En dehors de la progression des déserts, la Chine est constamment menacée par des sécheresses, pouvant entraîner une diminution du rendement agricole. La Grande Plaine du Nord, grenier à blé de la Chine entière, est sujette ces dernières années à

des sécheresses longues et répétées.

Depuis la seconde moitié de la décennie 2000, la Chine a vécu les pires périodes sèches depuis un siècle sur l'ensemble du territoire. En 2009, les récoltes de blé dans les régions les plus touchées devaient baisser de 20% après plus de cent jours sans une seule goutte de pluie. Dans un contexte de réchauffement climatique global, l'occurrence, la durée et l'intensité des périodes sèches risquent de s'accroître.

## *2. Une pollution généralisée*

Outre un phénomène de surconsommation, le risque premier qui pèse sur la viabilité des ressources chinoises en eau est bien la pollution. En effet, la plupart des cours d'eau et des lacs sont aujourd'hui durablement pollués, n'atteignant plus les standards nationaux de qualité. Cette pollution des eaux s'explique notamment par un manque notable de traitement et de recyclage. Environ un tiers des rejets industriels et deux tiers des rejets domestiques chinois sont en effet déchargés sans aucun traitement primaire.

Le 6 février 2010, et après deux années de travail, l'agence nationale de la protection de l'environnement a publié le premier recensement sur la pollution dans le pays. Cette étude a permis d'identifier 5,9 millions de sources de pollution regroupées en quatre grandes catégories : les sources de pollution industrielles, les sources de pollution agricoles, les sources de pollution ménagères et les installations de dépollution concentrées. Selon l'étude, l'eau souterraine est contaminée dans environ 90% des villes, 26% de l'eau de surface est complètement inutilisable, 62% est impropre pour les poissons et 90% des cours d'eau traversant les villes sont pollués.

## *Des besoins grandissants*

En 2000, la consommation d'eau chinoise s'est élevée à un total de 630

---

km<sup>3</sup>, soit une moyenne de moins de 500 m<sup>3</sup> par habitant. Bien que cela paraisse assez faible, avec un développement économique débridé et une population démesurée aspirant à un niveau de vie élevé, les besoins en eau de la République Populaire de Chine représentent un de ses défis majeurs pour le siècle. La pollution des eaux, le retard accumulé dans le recyclage et le traitement, le gaspillage dans des systèmes d'irrigation archaïques et des infrastructures de transport vétustes, ou encore le manque d'efficacité des politiques publiques d'économie de la ressource sont autant de déterminants des difficultés que rencontre la Chine.

### *1. Accroissement urbain, accroissement des difficultés*

Bien que la Chine figure parmi les trois premières économies mondiales, plus de 300 millions de Chinois n'ont actuellement pas accès à l'eau potable, principalement dans les campagnes. En ville, les pénuries sont courantes. En 2003, 400 des 669 villes chinoises de plus de 100 000 habitants ont manqué d'eau, dont 16% sérieusement.

Près de 300 villes chinoises manquent chroniquement d'eau. Parmi celles-ci, 108 se trouvent dans une situation critique et 164 doivent limiter leur consommation. C'est pourquoi les autorités chinoises ont décidé d'augmenter de façon graduelle le prix de l'eau dans la plupart des grandes villes. Fin 2009, le prix de l'eau à Pékin et à Shanghai a été rehaussé de 25%.

### *2. Un secteur industriel inefficace et en pleine expansion*

Assurant près de 50% du PIB, le secteur industriel est vital pour la croissance chinoise à deux chiffres depuis une vingtaine d'années. Or, en 2003, la Chine utilisait 385 m<sup>3</sup> d'eau pour 1 000 dollars de PIB produits, soit quatre fois plus que la moyenne mondiale.

Le choix de développement économique d'être « l'atelier du monde » impose une demande en eau forte. Cette demande est accentuée par un retard technologique dans l'efficacité de l'utilisation de la ressource. Par ailleurs, le faible prix de l'eau pratiqué n'incite pas à l'économie. Alors que l'industrie sidérurgique chinoise consomme de 23 à 56 m<sup>3</sup> d'eau pour produire une tonne d'acier, les Etats-Unis, l'Allemagne ou le Japon n'en consomment que 6 m<sup>3</sup>. L'extraction et l'exploitation du charbon pour les centrales thermiques, la papeterie ou le raffinage du pétrole sont autant d'activités essentielles à la croissance chinoise, mais aussi fortement consommatrices et polluantes vis à vis de l'eau.

### *3. Une agriculture gourmande et des systèmes d'irrigation archaïques*

L'agriculture reste de loin le principal consommateur d'eau en Chine où l'irrigation couvre plus de 60% des terres cultivées. Dans le Sud, la culture du riz impose l'immersion des champs. Pourtant la situation la plus préoccupante demeure, ici encore, dans les provinces à blé du Nord, où le déficit hydrique pour l'agriculture était estimé à 30 km<sup>3</sup> en 2003.

Cette consommation élevée s'explique en partie par les systèmes d'irrigation gravitaire qui perdent et gaspillent de grandes quantités d'eau, soit par infiltration soit par évaporation. D'après la Banque Mondiale, près de 60% de l'eau est perdue dans ces systèmes archaïques contre 20 à 30% seulement dans les pays développés.

### *4. La manne hydroélectrique*

Dans sa quête effrénée d'énergie, la République Populaire de Chine s'est, entre autre, tournée vers l'hydroélectricité. La moitié des grands barrages construits dans le monde se trouve en territoire chinois, alors que le pays n'en comptait qu'une vingtaine à la prise de pouvoir des communistes en 1949. Aujourd'hui, la Chine consomme la moitié de l'hydroélectricité

---

produite dans le monde, bien que cette part ne représente que 6% de sa production électrique totale du pays. Après avoir privilégié la construction de petites unités de production, on constate à présent la multiplication d'ouvrages de grande ampleur, jouant également sur la fierté nationale.

### *Tensions internationales sur les fleuves transfrontaliers*

Le contrôle de la ressource en eau devient donc plus que jamais dans son histoire un impératif pour la Chine. De plus, la progression de ses besoins en énergie et son intention affichée de réduire, ou du moins limiter, ses émissions de CO<sup>2</sup> l'amène à développer son parc hydroélectrique, et donc les barrages et retenues d'eau. Les besoins en énergie et en eau consommable amènent donc les regards à se tourner vers les ressources encore peu exploitées. Les grands fleuves traditionnels et leurs bassins tels que le Yangzi, le Fleuve Jaune ou la Rivière des Perles étant déjà surexploités et surpollués, les importants débits restants sont ceux peu accessibles et s'écoulant vers l'extérieur. Nous trouvons là entre autres le Brahmapoutre, le Mékong ou l'Irtych, qui semblent éveiller l'attention de Pékin.

#### *1. L'Amour, testeur de la coopération russo-chinoise*

Le fleuve Amour, Heilongjiang en chinois, marque la frontière Nord-Est avec la Russie sur presque 1 600 km.

Dans la province chinoise du Heilongjiang, l'industrie reste largement tributaire de l'exploitation des mines de charbon. La province abrite également le plus important site pétrolier de Chine, à Daqing. Les raffineries de la ville de Harbin, sur la Songhua, sont à l'origine de pollutions aux hydrocarbures dans la rivière, qui se déversent ensuite dans l'Amour. Toute pollution ou tout prélèvement massif des rivières Songhua et Oussouri impacteraient inévitablement sur la consommation russe en

aval. C'est pourquoi, tant en termes de disponibilité de la ressource qu'en termes de pollution industrielle et domestique, les Russes sont inquiets pour leurs fleuves situés en aval. De plus, la Chine a annoncé son intention de prélever de l'eau sur la rivière Oussouri, ce qui mènerait à une concentration des polluants dans l'eau.

Le meilleur exemple de pollution, qui reste par ailleurs très présent dans les esprits côté russe, est sans doute l'incident du 13 novembre 2005, lorsque 100 tonnes de benzène ont été déversées dans la Songhua par une usine chimique de Jilin. Les autorités russes avaient alors soulevé le risque de pollution pour les villes sibériennes dû à l'activité des usines chinoises. A cette occasion, les autorités russes ont affirmé que 80% de la pollution de l'Amour provenait de Chine.

D'après des experts russes de l'environnement, les conséquences pour la population vivant dans le bassin de l'Amour sont catastrophiques. Les riverains du fleuve souffriraient de maladies cardio-vasculaires, les trois quarts auraient contracté de graves problèmes de foie et le nombre de cancers augmenteraient de 10 à 15% chaque année dans la région.

## *2. L'Irtych et Ili, priorité au Xinjiang sur les besoins kazakhs*

La Région autonome ouïgoure du Xinjiang, dans les confins désertiques du Nord-Ouest chinois, connaît ces dernières années un développement économique plus rapide encore que le reste de la Chine.

Ainsi, les croissances démographiques, urbaines et économiques pèsent de plus en plus sur les rares ressources en eau de la région, dans lesquelles autorités et populations locales prélèvent des quantités croissantes. Hormis les aquifères découverts en 2003 et 2010 et le fleuve Tarim, les deux principales sources d'eau douce du Xinjiang sont les rivières l'Ili et l'Irtych. Ces deux cours d'eau représentent 28% des ressources hydriques



---

de la région autonome. Seulement ces rivières transfrontalières sont tout autant primordiales pour le Kazakhstan, dans une région de steppes peu arrosée par la pluie.

En 1997 ont commencé des travaux d'aménagements sur l'Irtych, notamment la construction d'un canal de 300 km pour alimenter la principale ville, Urumuqi, et développer la production cotonnière. Lors d'une visite à Pékin du ministre russe des Ressources naturelles, Youri Troutniev, en avril 2005, les autorités chinoises ont pour la première fois reconnu leur intention de prélever jusqu'à 20% des eaux de l'Irtych grâce au canal qui entrera pleinement en service d'ici 2020.

Cependant les barrages kazakhs, l'agriculture locale et Almaty, principale ville économique et ancienne capitale du Kazakhstan, dépendent de cette même rivière. Et alors que plusieurs barrages hydroélectriques sont prévus sur le cours chinois de l'Irtych, côté kazakh on dénonce déjà une diminution du débit depuis le lancement des travaux. La crainte d'une pénurie est tout autant partagée par les Russes, la ville d'Omsk et son million d'habitants dépendant du même cours d'eau. Ces inquiétudes se portent de la même façon sur la rivière Ili. L'augmentation des ponctions côté chinois a d'ores et déjà des conséquences sur le débit de la rivière.

Des négociations tripartites Chine-Kazakhstan-Russie ont été proposées par la partie kazakhe dès 1997, mais Pékin s'est toujours montré réticent à entamer des discussions à un niveau autre que bilatéral, tout comme elle a refusé d'intégrer la Commission Internationale de l'Irtych créée en 1992 entre Russes et Kazakhs. La Chine et le Kazakhstan ont tout de même trouvé un accord en 2001 portant sur l'échange d'informations autour de l'Irtych, accord ensuite étendu à l'Ili. Néanmoins, la commission conjointe n'a, à ce jour, pas réussi à s'entendre sur la question du partage des eaux.

---

### *Le Mékong, ou le déni des « barbares » du Sud*

Le Tibet, château d'eau de l'Asie du Sud, donne naissance à plusieurs grands fleuves vitaux pour les populations vivant en aval, parmi lesquels se trouve le Mékong (appelé Lancang, « le Fleuve Turbulent », dans son cours chinois), artère de la péninsule indo-chinoise.

Le bassin du Mékong abrite plus de 60 millions de personnes répartis dans six pays : Chine, Birmanie, Laos, Thaïlande, Cambodge, Vietnam. Pour la majeure partie des habitants du bassin, le Mékong constitue le principal, voire le seul, moyen de développement économique, à travers l'agriculture irriguée, la pêche, le transport et le tourisme.

Le fleuve Mékong est donc la principale ressource naturelle pour les pays de son bassin. Dans le but d'améliorer la gestion et la répartition des eaux du fleuve de manière équitable et de coordonner les projets de développement, les quatre pays du cours inférieur (Laos, Thaïlande, Cambodge et Vietnam) ont créé, en 1995, la Commission du Fleuve Mékong (*Mekong River Commission*, MRC). Cette organisation internationale, qui a pris la suite du *Mekong Committee* de 1957, est purement consultative. Son absence de pouvoir contraignant en fait un forum d'échanges facilitant le dialogue en cas de désaccord ou de différend et permettant la centralisation des informations concernant le fleuve. La Chine et la Birmanie, qui n'ont pas souhaité adhérer à l'institution, bénéficient néanmoins d'un statut de « partenaire » depuis 1996.

Voyant dans le fleuve une importante source d'énergie renouvelable, Pékin s'est lancé dans la construction de barrages sur le haut-Mékong, dans la province du Yunnan. A terme, plus d'une douzaine de barrages devraient être édifiés sur le cours du Lancang, deux étant déjà terminés et trois actuellement en construction. Les pays d'aval craignent de voir à terme le débit du fleuve diminuer, en période sèche principalement. De son côté, la Chine affirme que ces barrages permettront au contraire d'améliorer le

---

contrôle des crues, de limiter les inondations et de diminuer l'impact des sécheresses en relâchant plus d'eau lorsque les besoins s'en feront sentir.

Pour les pays voisins, les velléités chinoises sur le Mékong sont vues comme extrêmement préoccupantes, voire comme des atteintes à la sécurité nationale. Dans les années à venir, les besoins en eau de chacun des pays se partageant le Mékong ne vont cesser de croître, et sûrement bien plus rapidement que le développement des techniques de contrôle de leur consommation.

### *La Salouen, ménager l'allié birman ?*

La Salouen naît sur le plateau tibétain, et suit de profondes vallées jusqu'à son embouchure. Elle ne traverse que les territoires chinois et birman, formant une courte frontière avec la Thaïlande dans son cours inférieur.

En 2003, un consortium d'entreprises nationales chinoises mené par l'ex-Premier ministre Li Peng (« l'homme des Trois-Gorges ») dévoilait un projet de construction de treize barrages sur le fleuve. Alors que cette région était au même moment classée au patrimoine de l'humanité par l'Unesco en raison de sa très riche biodiversité, et face à la mobilisation d'ONG et de l'Administration d'Etat de la protection de l'environnement (Sepa), le Premier ministre, Wen Jiabao, a dû ordonner la suspension du projet en 2004 et demander une évaluation préalable de l'impact environnemental. Le projet ne devait alors plus concerner que quatre barrages sur les treize prévus initialement. Mais l'augmentation des besoins énergétiques de la Chine, et de celle de ses voisins vers lesquels doit être exportée une partie de la production électrique, rend ces réalisations inévitables. On compte aujourd'hui treize barrages construits ou en construction le long du fleuve Salouen, dont certains étaient présents avant 2003. Nécessiteuse de l'énergie que lui fournira la Chine, isolée sur la scène internationale, la Birmanie ne semble pas s'opposer aux projets de barrages chinois sur la Salouen.

---

### *Le Brahmapoutre, symbole de la rivalité avec l'Inde*

Dans un pays qui compte 16% de la population mondiale pour 4% des réserves d'eau douce, les déterminants en termes de gestion de l'eau en Inde sont sensiblement les mêmes qu'en Chine : une surexploitation des aquifères, une pression démographique forte, dans les mégapoles notamment, une agriculture intensive et polluante, un développement industriel incontrôlé, un retard dans le traitement de l'eau et de l'assainissement et une logique politique qui entrave toute gestion efficiente des ressources. L'Inde risque donc de faire face à une crise majeure de l'eau dans la première moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle. Et les ambitions chinoises sur le cours supérieur du Brahmapoutre ne sont pas pour rassurer New Delhi. Le désir de Pékin de développer le Tibet amènerait naturellement le fleuve et ses affluents à être exploités. Au-delà des projets hydroélectriques et d'une augmentation de la pollution du fleuve due au développement économique de la capitale tibétaine Lhasa qui se trouve sur un des affluents du Yarlung Zangbo, New Delhi redoute l'augmentation des ponctions dans les eaux du fleuve.

Le Brahmapoutre est de fait porteur de tensions entre la Chine et l'Inde. Avec les gigantesques projets de transferts d'eau entrepris par Pékin, New Delhi craint de voir un jour le cours supérieur du fleuve dérivé. Mais à plus court terme, ce sont les projets de barrages sur le fleuve et ses affluents qui augmentent les inquiétudes indiennes. La création d'une gigantesque retenue d'eau en amont représenterait pour les autorités indiennes une épée de Damoclès sur le cours inférieur.

Une des craintes pour l'Inde est également, dans le cas où un conflit se reproduirait avec la Chine, de voir des crues générées artificiellement côté chinois dans un but militaire, afin de couper les voies de communication ou d'engloutir dans une gigantesque vague des troupes en mouvement, spécialité tactique chinoise multimillénaire ayant déjà fait ses preuves.

En effet, le contentieux opposant les deux géants asiatiques sur la

---

souveraineté de l'Etat indien de l'Arunachal Pradesh n'est à ce jour pas réglé. Considéré par Pékin comme partie intégrante de la Région autonome du Tibet, ce contrefort de l'Himalaya a valu une guerre entre les deux voisins en 1962. Les cartes officielles chinoises continuent d'ailleurs de montrer la région comme faisant partie de la République Populaire. Si les velléités de la Chine se confirmaient sur les sources du Brahmapoutre ou directement sur l'Arunachal Pradesh, la réaction indienne serait à n'en pas douter immédiate. De plus, au-delà d'un problème de souveraineté, le fleuve est essentiel à l'Inde, tant du point de vue religieux, économique, que sociétal. Cette dernière ne peut donc se permettre la moindre contrariété à son sujet.

Le flou juridique qui règne sur la gestion des eaux transfrontalières privilégie de fait la nation en amont des cours d'eau. La notion de respect de la souveraineté territoriale prime alors sur toute autre considération. La carence de traités et d'accords sur le partage des eaux liant la Chine, en position de force, aux nations d'aval, donne l'avantage à Pékin. L'eau est puisée là où elle se trouve sur le territoire et reste une ressource nationale. Or, la Chine en amont des grands fleuves asiatiques est également le pays le plus peuplé de la planète, devenu « l'atelier du monde », au secteur industriel en plein développement, situé dans une zone où le risque climatique n'est pas négligeable, technologiquement en retard dans la gestion et le recyclage de l'eau, le tout tenu par la main de fer d'un régime qui ne tolère aucune critique ni aucune opposition. L'augmentation des besoins chinois en eau pour le siècle à venir constitue bel et bien une menace pour la sécurité et la stabilité des pays situés en aval.

## **DEMOCRATIE ET DROITS HUMAINS - EXPERIENCES DE LA COMMUNAUTE TAIWANAISE**

**par M. Michel CHING-LONG LU,  
Ambassadeur du bureau de Taiwan en France**

Les Taïwanais sont très attachés aux fondements de la démocratie et au respect des Droits de l'Homme qui sont des valeurs universelles partagées avec la France. Ces valeurs ont traversé les frontières malgré des différences notables dans des domaines tels que l'histoire, la culture et la richesse individuelle.

La qualité de l'éducation et de formation, qui a profité aux jeunes générations, et l'installation progressive d'un processus démocratique de manière pacifique à Taïwan, révèle incontestablement que les valeurs démocratiques peuvent prendre racine, se développer et bénéficier à tous les peuples de la communauté internationale au sens large.

Malgré une situation très particulière et unique au monde, autant diplomatiquement que politiquement, les Taïwanais ont la forte volonté de partager les valeurs de l'universalité onusienne. Ils sont par exemple très impliqués quand il s'agit d'apporter un soutien aux populations sinistrées par des catastrophes naturelles. Cette semaine encore, le groupe d'aide humanitaire bouddhiste Tzu-Chi de Paris s'est rendu en Bosnie pour une deuxième mission d'assistance suite aux inondations de l'an dernier. Autre exemple de solidarité : pour apporter leur soutien aux populations douloureusement touchées lors du séisme et du tsunami au Japon en 2011, les Taïwanais ont collecté 200 millions de dollars US. Ce montant a représenté à lui seul plus que l'ensemble des dons de la communauté internationale, faisant ainsi de Taïwan le premier contributeur. Cela montre bien que les Taïwanais se sentent concernés dès lors qu'il s'agit de solidarité et de responsabilité internationales.

Nous vivons dans l'ère de la communication. Chacun doit se sentir concerné par la protection de l'environnement et la préservation des ressources

---

naturelles, notamment de l'eau. L'éducation, la sensibilisation aux questions environnementales et les actions concrètes sont indispensables pour tous les pays, grands ou petits, du monde entier. Les ONG taïwanaises sont très mobilisées sur ces questions qui seront sans doute primordiales pour les générations futures. S'agissant des efforts à déployer conjointement entre les ONG, Taïwan est un partenaire qualifié qui intervient déjà pour de nombreuses missions dans le monde.

Le respect de la diversité culturelle fait partie intégrante de la vie quotidienne taïwanaise. 27 religions différentes coexistent pacifiquement, dont 150 000 musulmans disposant de six mosquées qui vivent harmonieusement au sein de la société.

Cette tolérance religieuse et la stabilité politico-sociale assurent la qualité de vie des Taïwanais qui sont ainsi disponibles pour participer activement aux actions des ONG internationales.

## **DU MORATOIRE A L'ABOLITION MONDIALE**

**par M. Nicolas PERRON,  
Responsable des programmes d'ECPM**

Tout d'abord, je remercie chaleureusement l'association Agir pour les droits de l'homme de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui en tant que directeur des programmes de l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM). Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de vous présenter les actions d'Ensemble contre la peine de mort.

Depuis 2000, ECPM lutte pour l'abolition universelle de la peine capitale. Fédérateur de la société civile mondiale, elle a créé en 2002 la Coalition mondiale contre la peine de mort, plateforme mondiale composée de 200 ONG, barreaux d'avocats, syndicats et collectivités locales des cinq continents. ECPM organise tous les trois ans les Congrès mondiaux contre la peine de mort, réunissant des milliers de représentants politiques, organisations de la société civile, juristes ou artiste afin d'élaborer les stratégies à venir. Après Strasbourg en 2001, Montréal en 2004, Paris en 2007 et Genève en 2010, 1500 personnes du monde entier ont ainsi participé au 5<sup>ème</sup> Congrès mondial contre la peine de mort qui s'est tenu à Madrid en juin 2013 en présence de personnalités politiques de premier plan. Aujourd'hui, ECPM est devenue le partenaire privilégié des États pour une action concertée. L'association coordonne un groupe informel de neuf États, *Core group*, qui mobilisent leur diplomatie en faveur de l'abolition et des Congrès. Sur le terrain, ECPM assiste les acteurs abolitionnistes en initiant des rencontres pour qu'ils s'organisent, interagissent et favorisent la création de Coalitions nationales ou régionales contre la peine de mort. ECPM soutient les partenaires locaux dans leur fonctionnement et co-organise des événements de promotion de l'abolition dans les pays rétentionnistes et abolitionnistes de fait. ECPM agit particulièrement dans la région MONA (Moyen-Orient et Nord de l'Afrique), ainsi qu'en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.



---

Attardons nous maintenant sur la situation de la peine de mort dans le monde. Selon le dernier rapport d'Amnesty International, 98 pays dans le monde ont aboli la peine de mort pour tous les crimes, sept pour tous les crimes de droit commun. 35 pays observent un moratoire de fait sur les exécutions et 58 sont considérés comme rétentionnistes, c'est à dire qu'il ont eu recours à au moins une exécution au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, plus de 20.000 personnes sont condamnées et enfermées à travers le monde dans les couloirs de la mort, parfois depuis des décennies. En 2014, au moins 607 détenus ont été exécutés dans 22 pays.

Au moins 2 466 personnes ont été condamnées à la peine capitale en 2014, soit une hausse de 28% par rapport à 2013. Ce chiffre ne tient pas compte des milliers d'exécutions en Chine, soit plus que tous les autres pays réunis. À l'exception de la Chine, 80% des exécutions ont eu lieu dans seulement trois pays : l'Arabie Saoudite, l'Iran et l'Irak.

Ainsi, ce sont les deux tiers des pays du monde qui ont aboli la peine de mort en droit ou de fait. Lorsque la France a aboli la peine de mort en 1981, la situation était inversée : les deux tiers des pays du monde pratiquaient la peine de mort. C'est le sujet des droits de l'homme qui a connu le plus de progrès en 35 ans. Robert Badinter lui-même n'aurait pas imaginé de progrès aussi rapide. Dans ce contexte, il convient désormais d'aborder la position des Nations Unies sur cette thématique.

Si la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, dispose dans son article 3 que « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* », et énonce dans son article 5 que « *nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* », l'ONU ne s'impliquera réellement dans le débat sur l'abolition qu'à partir du début des années 1980. Sans prévoir l'abolition totale de la peine de mort, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 précise dans son article 6 que le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. En 1989, le 2<sup>ème</sup> protocole facultatif se rapportant à ce

---

pacte et visant l'abolition de la peine de mort fut adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il constitue aujourd'hui le seul traité international visant l'abolition de la peine de mort. Ce sont 81 États qui aujourd'hui ont ratifié le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte. Trois États l'ont ratifié mais n'ont pas encore aboli la peine de mort dans leur législation : le Bénin, le Libéria et la Mongolie.

Au-delà des instruments internationaux, l'ONU est aujourd'hui largement investie dans le débat pour l'abolition. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies n'hésite plus à faire des recommandations aux États sur le sujet, notamment lors des Examens périodiques universels. Depuis 2013, il organise chaque année des débats de haut niveau sur la peine de mort. Mais surtout, après plusieurs tentatives ratées à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, l'Assemblée générale des Nations Unies a enfin adopté en 2007 une résolution (62/149) appelant les États qui maintiennent encore la peine de mort à instituer un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort. À cette époque, une tendance vers l'abolition universelle s'amorçait. Deux tiers des pays du monde avaient aboli la peine de mort ou cessé de l'appliquer, et le nombre d'exécutions diminuait chaque année. Le moment était donc venu pour encourager une majorité d'États à adopter le principe selon lequel « *l'application de la peine de mort porte atteinte à la dignité humaine* » en demandant à tous les États qui maintiennent encore la peine de mort d'instituer un moratoire sur les exécutions.

L'adoption de cette résolution en 2007 a montré que la majorité des États membres pouvaient jouer un rôle central dans ce combat. Elle fut également l'occasion pour la Coalition mondiale contre la peine de mort de lancer sa première campagne internationale de plaidoyer auprès des États et des organisations internationales. La Coalition a activement participé à la mobilisation en faveur de l'adoption de la résolution en consacrant la Journée mondiale contre la peine de mort 2007 à ce soutien.

Sa pétition a réuni plus de 160 000 signatures. Elle a fait pression sur 105 pays. Le 18 décembre 2007, la résolution était adoptée avec les voix de 104

---

Etats membres de l'ONU, face à 54 votes contre et 29 abstentions. En 2008, 2010, 2012 et 2014, la Coalition mondiale a mené une campagne pour accroître le soutien à la nouvelle résolution et pour s'assurer de sa mise en œuvre. Lors du vote le 18 décembre 2008, le soutien au moratoire a encore augmenté : 106 voix pour, 48 contre et 34 abstentions. En 2010, davantage de pays encore ont soutenu cette résolution avec 109 voix pour, 41 contre et 35 abstentions. Le soutien s'est de nouveau renforcé en 2012 puisque le vote a recueilli 111 voix pour, 41 contre et 34 abstentions. Enfin, en décembre 2014, la résolution a été adoptée avec un record de 117 votes pour, 38 contre, 34 abstentions et quatre absents.

Un moratoire est une suspension temporaire des exécutions et plus rarement des condamnations à mort. Il reste provisoire et dépend souvent de la volonté d'un décideur politique clé (Président, Ministre de la Justice, ...).

N'ayant pas de réelle définition juridique, une situation de moratoire reste extrêmement fragile et peut être levée à tout moment sur simple décision des décideurs politiques. Plusieurs Etats, comme le Bahreïn, le Liban ou plus récemment le Pakistan et la Jordanie, ont par exemple réinstauré les exécutions après plusieurs années de moratoire. Après le terrible attentat terroriste qui a frappé le Pakistan en décembre 2014, les autorités pakistanaises ont ainsi décidé de mettre fin à six ans de moratoire et de relancer les exécutions pour les cas de terrorisme. Après huit années sans exécutions, la Jordanie a décidé de pendre onze personnes en décembre 2014 pour des affaires de meurtres. Notons également le cas de l'Indonésie, qui après un moratoire entre 2008 et 2013 a procédé à des exécutions en 2013 et 2014. Le 18 janvier 2015, peu après minuit, cinq étrangers condamnés à mort pour trafic de drogue ont été exécutés.

Nous invitons donc la communauté internationale à se saisir de la question, à définir des standards minimaux entourant l'adoption de moratoires (définition, nature juridique, durée, etc.). La stratégie du moratoire est efficace mais elle ne doit pas faire perdre de vue que le but final reste l'abolition universelle de la peine de mort.

André GATTOLIN  
Sénateur des Hauts-de-Seine  
Vice-président de la Commission des Finances  
Vice-président de la Commission des affaires européennes

PALAIS DU LUXEMBOURG  
15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06  
Tél : +33(0)1.42.34.48.52 – Courriel : [a.gattolin@senat.fr](mailto:a.gattolin@senat.fr)

